



amitié - réalité - outre mer

BULLETIN N°36/37 | DECEMBRE 2016/JANVIER 2017

Editorial : La France, un Etat guerrier...et qui le restera ? *Raymond Césaire* **2**

Nous dialoguons avec Ericka Bareigts... Ministre des Outre-mer **3**

Réflexions sur le temps passé et présent

A propos du Moyen-Orient : Interview de M. Ali Dolamari
représentant de la République autonome du Kurdistan en France *François-Yann Henault* **13**
Les Kurdes et le Kurdistan par les cartes **17**
Réflexion et action dédiées au développement économique de l'Afrique *Jean-Pierre Vidon* **20**

Lu chez le libraire et dans le CarASOM

Eric Wenzel et Eric de Mari «Adapter le droit et rendre la justice
aux colonies » (EUD 2015) *André Ortolland* **25**
Serge Michailof «Africanistan : l'Afrique en crise va-t-elle se retrouver
dans nos banlieues ?» (Fayard 2015) *Roland Pourtier* **28**
Philippe Hugon « Afriques entre puissance et vulnérabilité » (Armand Colin 2016) **29**
Jean-Michel Severino et Jérémy Hajdenberg « Entreprenante Afrique » (Odile Jacob 2016) **30**
Philippe David « Togo 1990-94 ou le droit maladroit » (Kartala 2015) *Jean de la Guérivière* **30**
Yves Rodrigue « Le cerceau et le cerf-volant » (Publédit 2015) *Raymond Césaire* **31**
Claude Le Borgne « Routes de sable et de nuages » (Albin Michel 2015) *Florelle Chapelle* **32**
Jean-Marc Simon « Secrets d'Afrique, le témoignage d'un Ambassadeur » (Cherche midi 2016) **32**

Sites et blogs recommandés par AROM **33**

Institutions et associations amies

ASOM, OIF, I&M, CADE, ARRI, IP, LCI, AMAROM, AREMAE, AAENFOM, ADOSOM, AROM **34**

In memoriam

Jean-Paul Martin, André Ortolland **47**

LA FRANCE, UN ETAT GUERRIER ...ET QUI LE RESTERA ?

En visitant les champs de bataille de Verdun, de l'Argonne ou le Chemin des Dames, on ne peut s'empêcher de penser à l'étendue des massacres qui ont marqué durablement des générations : « Quelle ignominie que ces guerres ! » pour ne pas employer un mot plus cru. Les millions de ceux qui y sont restés n'ont pas eu à donner leur avis et leurs dirigeants respectifs commémorent aujourd'hui ces batailles avec un mélange de fierté et d'émotion.

Ces souvenirs guerriers, remarquablement mis en scène, ne pouvaient qu'inspirer à nos dirigeants de nouveaux combats. Le terrorisme, qui a toujours existé, vient à point nommé nous offrir la raison d'Etat d'une nouvelle guerre. Elle répond à notre histoire, aux majorités politiques du moment et à notre situation dans le monde. Quels que soient les régimes, de gauche ou de droite, au nom de sa grandeur passée ou retrouvée, de la défense d'une liberté pour laquelle tant d'excès ont été commis, avec en prime de bons sentiments, la France repart en guerre.

Outre les théâtres proches comme le Mali et la RCA où François Hollande n'a pas caché sa satisfaction d'être le chef des armées, la Syrie se trouve au cœur de la guerre. Le Président Sarkozy et la droite ont voulu y jouer les apprentis sorciers, pardon, rétablir la démocratie, comme cela s'était fait inopinément en Tunisie. La Syrie et son horrible dictateur sont devenus le cauchemar du moment de notre diplomatie.

De connivence avec le pire Président des Etats-Unis, le Président Sarkozy n'avait ménagé ni ses compromissions ni ses coups pour abattre le dictateur libyen qu'il avait pourtant reçu en grand appareil quelques mois plus tôt. Instruits des conséquences de la fameuse résolution 2015 qui avait permis cet assassinat, on aurait pu penser que les socialistes seraient plus prudents à l'égard de Bachar El Assad. Il n'en a rien été et, si le Président Obama n'avait pas été freiné par son Congrès, nous serions allés, seuls au nom d'informations aussi douteuses que celles qui avaient entraîné en 2003 l'intervention américaine contre Saddam Hussein, détruire Damas et abattre son tyran. D'aucuns le regrettent.

Prisonniers d'un clan que nous avons imprudemment reconnu comme seul interlocuteur, nous subissons la loi du plus fort que dicte la Russie de Vladimir Poutine... qui vient en plus nous donner des leçons de morale. On conçoit que Jean-Marc Ayrault en soit très irrité.

En France, et surtout au Parlement, la politique à l'égard de la Syrie n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat et ceux qui se sont aventurés à aller sur place sont considérés comme des renégats. Même les avis généralement sages des chrétiens d'Orient, premières victimes de « l'hyper-extrémisme islamiste » n'ont pas fait le poids face à la doctrine de la force. Que le chaos que nous avons contribué à installer au Moyen-Orient ait des retombées dans nos sociétés et fasse le jeu du terrorisme n'a rien d'étonnant. Il renforce les impératifs sécuritaires sur lesquels la gauche comme la droite, responsables communs de la situation et plus enclins à la surenchère médiatique qu'à changer de discours à la veille de l'élection présidentielle, sont d'accord.

Ce goût de la guerre est renforcé par la présence aux commandes de l'Etat d'une génération qui ne l'a jamais faite. L'Armée, ayant su profiter des avantages médiatiques que lui donnent ses équipements et sa communication, se voit mise à l'honneur par la Nation sans courir de dangers autres que ponctuels. Elle ne connaît surtout pas l'opprobre de l'opinion qu'essuient régulièrement police et justice.

Après la COP 21 où elle avait montré sa capacité de négociation multilatérale, la France aurait pu reprendre la main en recherchant davantage la paix. En réalité son système de clientélisme politique la pousse, au motif d'une sécurité qui seule rassemble, à se tourner vers la guerre.

L'arrivée de nouveaux facteurs comme le Brexit et celle de nouveaux acteurs comme Donald Trump et les Républicains aux Etats-Unis sont-elles de nature à changer la donne et notre position sur la scène internationale ? Probablement pas. La France, qui n'a su ou voulu faire la paix qu'à de rares moments de son histoire, continuera à être, pour des raisons de conjoncture politique davantage que de menace réelle sur son territoire, un Etat guerrier et fier de l'être.

Domage, car elle a aussi été le pays de grands philosophes, penseurs et hommes d'action qui, en leur temps, de Briand à de Gaulle et Cassin, de Schuman à Monnet, ont su faire la paix et établir un ordre international et régional, l'Europe, qui a permis d'éviter un nouveau conflit planétaire et servi de modèle dans la mondialisation. Or, si elle dispose encore d'une certaine autorité du fait de son histoire, de sa culture, et de son statut de grande puissance, la France semble aujourd'hui en panne d'idées pour proposer des solutions de paix et d'avenir au monde fragmenté et inquiet dans lequel nous vivons.

Raymond Césaire

Madame Ericka BAREIGTS, ministre des Outre-mer

AROM : *Madame la Ministre, Secrétaire d'Etat en mars dernier, vous venez d'être nommée à la tête du Ministère des Outre-mer. Outre l'honneur qu'elle fait à La Réunion dont vous êtes une élue déjà connue, cette nomination vise à vous faire « porter » devant le Parlement l'important projet de loi sur l'égalité « réelle » qui constitue une étape importante et constamment revendiquée dans la vie des Outre-mer. En dehors de l'adjectif inhabituel de réel, en quoi ce projet de loi se différencie-t-il des précédents qui ont toujours eu pour but un rattrapage entre l'Outre-mer et la métropole ?*

Ericka BAREIGTS : Notre gouvernement est conscient que les Outre-mer attendent de la reconnaissance de la part de la République. Celle-ci doit être accompagnée d'un renforcement des politiques publiques. C'est pourquoi nous avons placé ces territoires au cœur de notre action. Et, en premier lieu, nous avons voulu changer le paradigme de la relation avec les Outre-mer. Alors qu'une logique ascendante, où l'État imposait ses décisions à nos territoires, prédominait auparavant, il s'agit maintenant d'écouter toutes les parties prenantes pour pouvoir réfléchir ensemble au futur. Il s'agit d'une vraie révolution conceptuelle. La co-construction des politiques publiques avec les partenaires locaux nous permet de gagner en efficacité et en pertinence. Elle garantit par ailleurs que les spécificités de chaque territoire soient prises en compte. Il nous faut donc déterminer avec les Outre-mer leur propre avenir. Le projet de loi « Égalité réelle Outre-mer » incarne donc ce changement de méthode et de vision ! Il va permettre de construire, avec les acteurs

locaux, des politiques publiques différenciées, adaptées à chaque territoire. C'est ainsi que nous allons créer les conditions de l'essor économique des Outre-mer sur une logique de long terme. Car ce n'est qu'en partant des attentes des acteurs locaux qu'un nouveau modèle de développement économique et social sera forgé.

AROM : *Vous venez d'effectuer votre premier déplacement officiel à Mayotte. En tant que ministre et aussi en tant que Réunionnaise quelle appréciation portez-vous sur la situation de cette île profondément affectée par l'insécurité ?*

Ericka BAREIGTS : Je suis venue à Mayotte pour entendre et échanger directement avec les habitants, les élus et tous les acteurs de terrain, sans intermédiaire, ainsi que valoriser et pousser les initiatives qui fonctionnent, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation. Car les initiatives en faveur de la jeunesse, priorité du Gouvernement, et les initiatives qui permettent de renforcer la cohésion sociale me tiennent particulièrement à cœur. D'un point de vue personnel, enfin, j'ai un attachement particulier à Mayotte. Non seulement je suis Réunionnaise, et donc cousine des Mahorais, mais en plus j'ai effectué il y a longtemps mon voyage de noces à Mayotte.

AROM : *N'y-a-t-il pas aussi des questions d'urgence (Mayotte) ?*

Ericka BAREIGTS : Si j'ai choisi de faire mon premier voyage officiel en tant que ministre des Outre-mer à Mayotte, avec des déplacements à travers tout le département, Basse-

terre et Petite-terre comprises, c'est parce que j'estime que la situation demande un signal fort de l'Etat. Car le constat me paraît clair : Mayotte est le plus jeune département français. Il existe donc ici un véritable besoin d'action publique, que ce soit en matière de lutte contre la délinquance, de lutte contre l'immigration irrégulière ou encore pour le développement économique.

AROM : *D'une manière plus générale, les Outre-mer sont toujours marqués par de très fortes inégalités vis-à-vis de la métropole mais aussi au sein de chacune des collectivités d'outre-mer. Est-ce l'illustration de l'échec des politiques de l'Etat vis-à-vis des outre-mer ? Quelles seraient les conditions d'un nouvel élan en faveur du développement des outre-mer ?*

Ericka BAREIGTS : Trop longtemps, l'image de la France transmise aux Françaises et aux Français ne donnait pas à voir la diversité de son histoire, de ses territoires, de ses cultures. Notre pays s'étend pourtant au-delà de ses rivages hexagonaux. Il dispose, grâce aux Outre-mer, d'atouts décisifs. En plus de blesser et d'enfermer les Ultramarins dans une vision raccourcie et étriquée, cette conception ne permet pas à la France de revendiquer tout le potentiel de ses composantes. Les affirmer, les porter, les dire : c'est faire en sorte que notre pays affirme son visage et sa puissance, que notre pays s'affirme tel qu'il est, dans tous les océans, fort de toute sa diversité. Car les Outre-mer participent à la richesse de la France ! Ils sont une ouverture sur le monde. Ils constituent un modèle de vivre-ensemble. Ils contribuent au rayonnement international de notre pays.

Ils stimulent notre culture, notre économie, notre identité et nos valeurs. Oui, l'histoire de ces territoires est d'abord celle de la colonisation ; elle fut ensuite celle du combat pour la liberté et l'égalité ; elle est aujourd'hui celle de l'inclusion pleine et entière dans la République. Une nouvelle page de leur histoire s'écrit. Et nous nous y employons à travers le projet de loi « Egalité réelle Outre-mer » et les plans de Convergence, qui développent une approche spécifique pour chaque territoire, afin de respecter cette diversité si essentielle à nos territoires.

AROM : Vous avez reçu le 13 octobre de Jacques Vlody, député de la Réunion, son rapport sur « l'insertion des départements et régions d'outre-mer dans leur environnement régional ». AROM s'est souvent mobilisée sur ce sujet en suivant notamment « les Etats généraux des Outre-mer » Que pouvez-vous nous en dire ?

Ericka BAREIGTS : Nous sommes engagés pour faire de la coopération régionale des Outre-mer une réalité. Le budget du Ministère des Outre-mer finance 1 million d'euros par an pour les fonds de coopération régionale, soit une cinquantaine de projets par an. Sans oublier les cinq fonds internes qui représentent 200

millions d'euros, dont 168 de l'Union européenne. Car je suis convaincue que la condition fondamentale du développement des Outre-mer est de les inscrire dans les échanges mondialisés, au cœur de leur environnement régional. Leur situation géographique, loin d'être une contrainte, est un atout fantastique pour notre pays. Le projet de loi « Egalité réelle Outre-mer » renforce les possibilités de coopérations, notamment dans les domaines de la formation et des échanges scolaires. Ces mesures permettront de faire naître une nouvelle génération d'Ultramarins, ouverts sur leur environnement régional.

AROM : Même si l'information n'a pas eu beaucoup d'échos dans la presse parisienne, les diplomates ont relevé comme un succès et un présage utile pour l'avenir l'intégration, en qualité de membre de plein droit, de la Polynésie française au Forum du Pacifique. Que pouvez-vous nous dire de sa portée ?

Ericka BAREIGTS : J'ai tenu à saluer la décision des Etats membres du Forum des Iles du Pacifique (FIP) d'accorder à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française la qualité de membre de plein droit de cette organisation régionale. Elle permet de renforcer l'intégration régionale de ces deux

collectivités du Pacifique. Elle résulte d'une action diplomatique forte de la France, répondant pleinement aux ambitions formulées lors du IVe sommet France-Océanie, organisé à l'Elysée en novembre 2015, ainsi qu'à la visite officielle du Premier ministre en Australie et en Nouvelle-Zélande, en mai 2016 !

AROM : Cela va faire bientôt un an que la COP 21 s'est terminée sur un accord unanimement salué ? Quelle transition écologique pour les Outre-mer et quels dispositifs allez-vous mettre en place pour qu'elle devienne une réalité tangible ?

Ericka BAREIGTS : La transition écologique fait partie de ce changement de mentalité que nous devons opérer pour les Outre-mer. A travers le projet de loi « Egalité réelle Outre-mer » et les plans de convergence, nous mettons en avant la possibilité pour chaque territoire d'opter pour une transition écologique adaptée aux besoins et à l'environnement spécifique, respectueux de la diversité des Ultra-marins. Mais il y a d'autres outils, comme la reconduction pour 2017 de l'appel à projets « Economie sociale et solidaire » dans les Outre-mer à hauteur de 2,5 millions d'euros, le premier ayant récompensé 44 projets pour une moyenne de



Ericka Bareigts est née à Couderc le 16 avril 1967 à Saint-Denis (Réunion)

Mandats et fonctions

Fonctions ministérielles

- Ministre des Outre-mer, depuis le 30 août 2016
- Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité réelle, de février 2016 à août 2016

Fonctions électives

- Députée de la première circonscription de La Réunion depuis 2012
- Présidente de la CINOR (Communauté

intercommunale du Nord de La Réunion) en 2008, puis conseillère régionale d'opposition en 2010

Carrière

- Attachée du Groupe socialiste au Conseil général du Département de 2004 à 2008
- Responsable de l'aide sociale aux adultes du Conseil général de La Réunion de 1998 à 2004
- Responsable du service juridique du Conseil régional de La Réunion de 1992 à 1998

50 000 euros de subventions à travers tous les territoires ultra-marins. Neuf secteurs sont ainsi concernés, favorisant un développement plus respectueux de l'environnement et l'inclusion sociale : l'auto-construction et l'habitat coo-

pératif, la santé et les services sociaux, la mobilité durable, le numérique, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie, les innovations touristiques, les circuits courts de l'agro-alimentaire et l'intégration régionale.

Le budget des Outre-mer

Le ministère des Outre-mer a maintenu son budget pour 2017 « au dessus du seuil de 2 milliards d'euros », axé notamment sur des mesures en faveur des entreprises, de l'emploi et du logement social. Le budget outre-mer s'élèvera à 2,032 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à 2016 (2,016 milliards).

« Ce budget est un bon budget » et « un budget volontaire », a souligné la ministre des Outre-mer Ericka Bareigts lors d'une conférence de presse, soulignant que « le quinquennat précédent n'avait jamais atteint les 2 milliards ». Les mesures qui seront votées dans le cadre de la loi Egalité réelle outre-mer examinée le 4 octobre à l'Assemblée ne seront pas financées par le budget des Outre-mer, mais « par du budget complémentaire, issu d'autres ministères », a assuré la ministre.

Le poste le plus important du budget reste celui des exonérations de charges sociales patronales pour 1,033 milliard d'euros (plus de la moitié du budget), en baisse cependant par rapport à 2016 (1,150 milliard). « Cela aide notamment les TPE et PME », a dit Mme Bareigts.

Le gouvernement a également validé le maintien (gel) des abattements applicables aux entreprises dans les zones franches d'activité ultramarines, ce qu'elle avait déjà annoncé début septembre. Ce sont 5 millions d'euros de fiscalité locale qui ne seront pas prélevés auprès des entreprises en 2017.

Les crédits en faveur du logement social sont par ailleurs « sanctuarisés » (247 millions). « Nous sommes dans la concrétisation du Plan Logement » lancé en mars 2015, a rappelé la ministre, avec « une augmentation de la production de logements sociaux d'environ 35%. C'est un bon signe pour les familles et le BTP. Cela nous permettra d'être



sur une production de 8 à 9.000 logements sur un an, ce qui équivaut à 15.000 emplois », a-t-elle estimé.

Autres motifs de satisfaction pour la nouvelle ministre: le soutien à l'investissement public via la création d'un « équivalent fonds vert », doté de 25 millions, pour aider les collectivités à mobiliser des prêts auprès de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 100 millions, notamment en faveur de projets destinés à

lutter contre les effets du changement climatique.

Par ailleurs, la dotation globale d'autonomie, surnommée rente nucléaire et accordée chaque année à la Polynésie française par la France, va augmenter de dix millions d'euros. Cette dotation, destinée à compenser la chute de l'activité économique après les 193 essais nucléaires réalisés sur les atolls de Moruroa et Fangataufa entre 1966 et 1996, va passer de 80,5 millions en 2016, à 90,5 millions.

Parmi les autres points notables du budget: le Service militaire adapté (SMA), fort de ses taux élevés d'insertion professionnelle pour les jeunes, est maintenu à 57 M EUR afin d'atteindre l'objectif de 6.000 jeunes par an à la fin du quinquennat. L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (L'ADOM), qui finance les billets d'avions pour les jeunes devant étudier dans l'Hexagone est soutenue à hauteur de 85M EUR. L'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (Ifcass) de Dieppe, principalement destiné aux jeunes d'Outre-mer, et qui était menacé de fermeture, est soutenu par le ministère à hauteur de 700.000 euros.

Le ministère prévoit également le financement, à hauteur de 10 millions d'euros, de la future Cité des Outre-mer, qui devrait voir le jour à Paris dans un lieu encore non connu.

Les parlementaires ultramarins

Guadeloupe

Députés

- 1re : Éric JALTON (PS)
- 2e : Gabrielle LOUIS-CARABIN (DVG)
- 3e : Ary CHALUS (DVG)
- 4e : Victorin LUREL (PS)

Sénateurs

- Jacques CORNANO (DVG)
- Félix DESPLAN (PS)
- Jacques GILLOT (DVG)

Guyane

Députés

- 1re : Gabriel SERVILE (DVG)
- 2e : Chantal BERTHELOT (PS)

Sénateurs

- Georges PATIENT (DVG)
- Antoine KARAM (DVG)

Martinique

Députés

- 1re : Alfred MARIE-JEANNE (DVG)
- 2e : Bruno Nestor AZEROT (DVG)
- 3e : Serge LETCHIMY (PS)
- 4e : Jean-Philippe NILOR (DVG)

Sénateurs

- Serge LARCHER (PPM)
- Maurice ANTISTE (Martinique Nouvelle)

La Réunion

Députés

- 1re : Philippe NAILLET (PS)
- 2e : Huguette BELLO (DVG)
- 3e : Jean Jacques VLODY (PS)
- 4e : Patrick LEBRETON (PS)

5e : Jean-Claude FRUTEAU (PS)

6e : Monique ORPHÉ (PS)

7e : Thierry ROBERT (MODEM)

Sénateurs

- Didier ROBERT (UMP)
- Michel FONTAINE (UMP)
- Gelita HOARAU (PCR)
- Michel VERGOZ (PS)

Mayotte

Députés

- 1re : Boinali SAID (DVG)
 - 2e : Ibrahim ABOUBACAR (PS)
- Sénateurs
- 1re Thani MOHAMED SOILIHI (DVG)
 - Abdourahamane SOILIHI (UMP)

Nouvelle-Calédonie

Députés

- 1re : Sonia LAGARDE (DVD)
- 2e : Philippe GOMES (DVD)

Sénateurs

- Pierre FROGIER (UMP)
- Hilarion VENDEGOU (UMP)

Polynésie française

Députés

- 1re : Maïna SAGE (DVD)
- 2e : Jonas TAHUAITU (DVD)
- 3e : Jean-Paul TUAIVA (DVD)

Sénateurs

- Nuihau LAUREY (DVD)
- Lana TETUANUI (DVD)

Saint-Barthélemy - Saint-Martin

Député

Daniel GIBBES (UMP)

Saint-Barthélemy

Sénateur

Michel MAGRAS (UMP)

Saint-Martin

Sénateur

Guillaume Jacques ARNELL (DVG)

Saint-Pierre-et-Miquelon

Député

Stéphane CLAIREAUX (Députés non inscrits)

Sénateur

Karine CLAIREAUX (PS)

Îles Wallis et Futuna

Député

M. Napole POLUTELE (app.SRC)

Sénateur

Robert LAUFOAULU (UMP)

Députés Européens

Younous OMARJEE (Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique)

Maurice PONGA (Groupe du Parti Populaire Européen - Démocrates-Chrétiens)

Louis-Joseph MANSCOUR (Parti socialiste européen)

Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer

Président : M. Georges PATIENT

Contact : services de presse



La dimension maritime et stratégique des Outre-mer

Forte de 11 Mkm² de ZEE et d'espaces maritimes (97% Outre-mer), la France, grâce à sa surface littorale et ses départements et collectivités d'outre-mer, est la deuxième puissance maritime du monde derrière les États Unis et devant l'Australie.

La France est une puissance maritime... qui s'ignore

Des espaces maritimes et des moyens importants

Afin d'imposer sa souveraineté sur ses espaces, de prévenir les pillages de ses ressources et d'assurer la sécurité et l'ordre public en mer, notre pays consent à des efforts capacitaires très importants. La Marine nationale principalement, aux côtés d'autres administrations et forces armées (Gendarmerie, Douanes, Affaires maritimes, etc), est pleinement engagée dans les dispositifs de défense et de souveraineté de nos très vastes espaces maritimes.

Les capacités de la Marine nationale et très directement l'efficacité de l'action de l'État en mer, Outre-mer seront consolidées grâce à la livraison prochaine de quatre « B2M » (bâtiments multi-missions de type « supply ») dans l'ordre et le calendrier suivant :

1. Nouvelle-Calédonie (juillet 2016)
2. Polynésie française (novembre 2016)
3. La Réunion (Février 2017)
4. Antilles (Juillet 2017)

L'utilisation des moyens satellitaires est également une solution privilégiée aujourd'hui pour optimiser l'engagement de nos moyens hauturiers. Ainsi, les TAAF, grâce à une convention passée avec le CNES et financée par la direction des affaires maritimes du MEEM, ont fait baisser très significativement la pêche illégale à la légine australe en projetant avec efficacité, dès que nécessaire, des moyens de l'État aux fins d'intercepter les navires de pêche illégaux.

Le droit pour asseoir notre souveraineté

Asseoir notre souveraineté, c'est aussi pouvoir rendre opposables nos eaux sous juridiction. Les contestations de souveraineté sont encore nombreuses dans nos Outre-mer

- Avec le Vanuatu au large de la Nouvelle-Calédonie (Matthew et Hunter) ;
- Avec la République de Maurice pour Tromelin ;
- Avec les Comores pour Mayotte et les Glorieuses ;
- Avec Madagascar pour Bassas da India, Europa, les îles Glorieuses et l'île Juan de Nova ;
- Avec le Mexique pour Clipperton (préparation en



Bâtiment de patrouille B2M

cours de renégociation de l'accord de pêche de 2010 avec le Mexique) ;

- Avec les Pays-Bas pour Saint-Martin (préparation en cours d'accord de délimitation sur la zone de l'Étang aux Huîtres) ;
- Avec le Canada pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Asseoir notre souveraineté à l'international nécessite également de rendre opposables nos frontières maritimes. Un important travail de délimitation a été engagé en interministériel avec le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). Ainsi les coordonnées géographiques de la quasi-totalité des lignes de base Outre-mer ont été publiées par une série de décrets simples qui ont pu délimiter à chaque endroit, la largeur de la mer territoriale concernée. Cet important travail de délimitation doit évidemment se poursuivre pour publier les limites de nos ZEE. Même si cette publication est transmise au Secrétaire général des Nations Unies, **la seule publication en droit interne de ces décrets rend opposables aux États tiers nos eaux sous juridiction.**

Enfin, la France, grâce au programme d'extension du plateau continental « **EXTRAPLAC** », pourrait étendre sa souveraineté sur les fonds et sous-sols marins de quelque **2 millions de km²** supplémentaires (hors colonne d'eau). Cette extension est déjà effective pour La Guyane, le sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie, les Antilles françaises et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (décret du 21 septembre 2015). L'extension des plateaux continentaux d'autres territoires est en cours de discussion (pour Saint-Martin, les îles Eparses, Clipperton, Saint-Pierre-et-Miquelon, etc.).

Les enjeux stratégiques et maritimes de la France Outre-mer

La mer présente des atouts considérables et les outre-mer sont au défi de la maritimisation du monde. Les enjeux stratégiques pour notre pays sont de trois ordres : **sécuritaires, économiques et environnementaux.**

La sécurité

Les menaces maritimes affectant notre pays sont nombreuses outre-mer :

- Pêche illégale en Guyane (Tapouilles) et dans les TAAF (Légine Australe);
- Flux migratoires très importants par voie de « kwassakwassa » à Mayotte ;
- Narco trafic dans la Caraïbe (8,3T saisies en 2015) ;
- Piraterie dans l'Océan Indien ;
- Prospection sismique illégale (recherche d'hydrocarbures off shore, cf Pacific Falcon dans les TAAF)

Les enjeux économiques

Les enjeux économiques sont liés à l'épuisement des ressources terrestres, qui amène à s'intéresser aux 70% de la surface du globe couverts par les océans. Nous assistons à un basculement des ressources pétrolières de la terre vers la mer.

Le trafic maritime

La mer et les Outre-mer pour la France sont un atout économique considérable à l'horizon 2020.

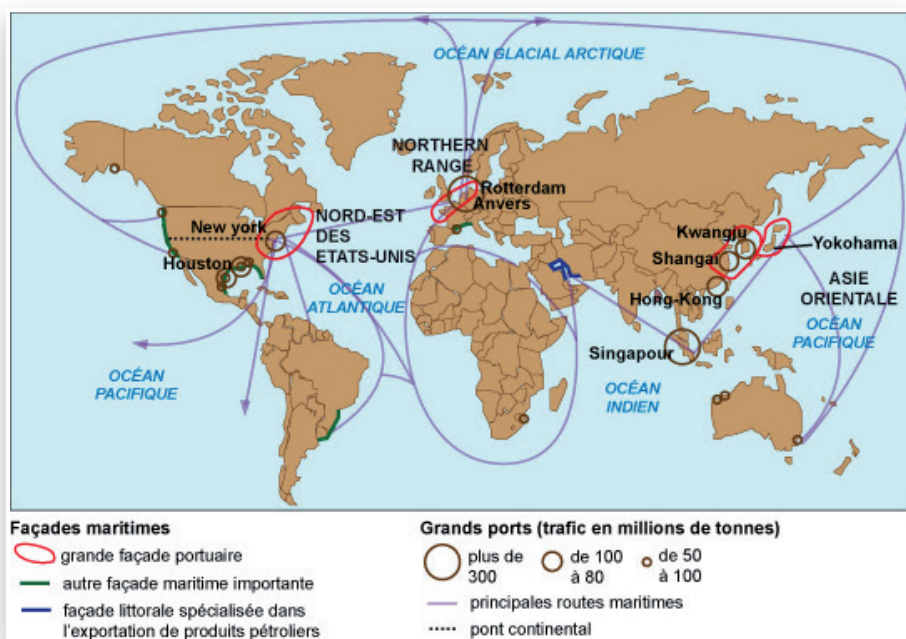
Les grandes routes du trafic maritime mondial sont extrêmement importantes et passent non loin de nos territoires d'Outre-mer plus de 9,6 milliards de tonnes en 2014, soit plus de 80% du trafic mondial de marchandises.

À l'horizon 2020, ce sont plus de 14 milliards de tonnes qui sont attendues.

La stratégie portuaire et maritime outre-mer

En 2012, la France a engagé la réforme des ports ultramarins dans quatre DOM (Guadeloupe, Martinique,

Guyane et La Réunion). La situation de la Réunion dans l'océan Indien est importante, avec le basculement vers l'Asie de l'économie mondiale. Le choix de la CMA-CGM d'en faire son hub régional, est très significatif.



Grandes voies et principales façades maritimes dans le monde

La réforme portuaire Outre-mer vise à améliorer la compétitivité, créer des emplois, adapter le secteur aux mutations. La stratégie nationale portuaire outre-mer, présentée lors du dernier CIMER en octobre 2016, évoque la **nécessité pour les ports ultramarins de s'adapter aux mutations du transport maritime** par le développement des infrastructures et les services portuaires.

Conscient de ces enjeux de développement des ports ultramarins, le gouvernement a décidé d'apporter un soutien financier conséquent en matière : 54 millions d'euros prévus par l'Etat en faveur des investissements portuaires outre-mer dans les CPER.

Le défi de la maritimisation concerne aussi le développement des croisières. Ce sont des investissements de plusieurs millions d'euros qui sont engagés pour améliorer nos ports pour l'accueil de l'industrie de la croisière mondiale. Ce boom de la croisière emporte aussi d'importantes conséquences en termes de sécurité des navires et des passagers.

Au-delà de ces défis qui concernent les infrastructures, il existe aussi des enjeux de développement des territoires ultramarins autour des **activités maritimes traditionnelles.**

Dans les Outre-mer, la politique commune des pêches

de l'Union européenne ne s'applique que dans les RUP (régions ultrapériphériques qui sont : la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin). Dans les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), la gestion de la ressource halieutique est une compétence de la collectivité (exemples Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, les TAAF, Wallis et Futuna). L'essentiel du commerce des produits de la mer s'effectue sur les thonidés, pêchés à 60% dans l'océan Pacifique. Les ressources halieutiques ne sont pas les mêmes dans tous les territoires et certains souffrent de pêche illégale (Guyane), de pollution (exemple de la chlordécone aux Antilles) ou d'espèces invasives (sargasses et poisson lion dans la Caraïbe).

En matière d'énergies marines renouvelables, des expériences sont en cours Outre-mer. L'objectif est de baisser notre dépendance vis-à-vis de l'énergie fossile. Le photovoltaïque a atteint des limites. Au-delà de 30% d'énergie photovoltaïque, le risque de black-out devient important. L'autonomie énergétique ainsi que la décarbonisation de la fabrication énergétique outre-mer peut devenir une réalité d'ici une dizaine d'années.

Plusieurs technologies permettant d'utiliser la mer comme une source d'énergie :

- **L'énergie marémotrice issue des marées ;**
- **L'énergie éolienne (éolienne posée ou flottante) ;**
- **L'énergie hydrolienne issue des courants ;**
- **L'énergie thermique des mers issue de la chaleur des océans ;**

Enfin, nos fonds marins comptent des ressources non exploitées (amas sulfurés, nodules polymétalliques, terres rares) dont nous serons amenés à être de plus en plus dépendants. L'enjeu principal, Outre-mer, concerne l'exploration de la ZEE de Wallis-et-Futuna, pour laquelle la société Sialéo (filiale d'Eramet) a déposé voici près de deux ans un permis exclusif de recherche, bloqué en raison de fortes réticences locales, que le MOM s'emploie à lever.

Un enjeu de long terme : la préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins

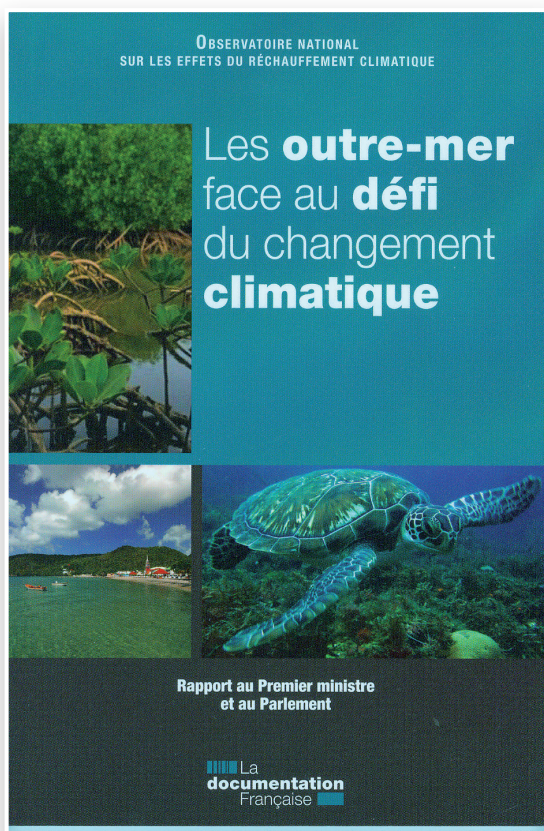
La perte de biodiversité liée aux activités anthropiques de toute nature est un phénomène désormais avéré. Dans cet état des lieux, la France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, elle a donc une responsabilité particulière : au total, 1069 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et outre-mer.

L'Outre-mer contient en effet 80% de la biodiversité de

la France. La France est le quatrième pays au monde pour les récifs coralliens, dont un tiers sont abîmés. On estime que 75% des coraux auront disparu d'ici 2050. Ceux-ci assurent des fonctions écologiques pour 25% des organismes marins.

La perte éventuelle des ressources halieutiques et des récifs coralliens conjuguée aux difficultés d'endiguer certaines espèces invasives (poisson lion, sargasses) est un défi notable pour l'environnement outre-mer.

Les impacts du changement climatique actuels sur le milieu marin sont nombreux : érosion du trait de côte, élévation du niveau de la mer, risque de submersion des territoires insulaires etc...



Dans cette perspective d'élévation du niveau des eaux, des **outils de surveillance des mers** ont été élaborés, ils comprennent un **maillage de marégraphes dans le Pacifique**.

Enfin, des plans d'action doivent être mis en place pour protéger et restaurer la biodiversité marine.

La prise de conscience au niveau international de la dégradation accélérée des récifs coralliens et écosystèmes associés (mangroves et herbiers) est à l'origine de la création de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (International Coral Reef Initiative - ICRI), visant à ralentir et renverser cette situation critique.

La France, quatrième État au monde par l'étendue des récifs sous sa responsabilité, est un des pays fondateurs de cette initiative.

La coopération régionale en Outre-mer

Le développement des actions internationales des collectivités françaises outre-mer favorise l'accroissement des échanges, eux mêmes facteurs de développement économique et social.

Les enjeux de la coopération régionale

Le développement économique et social des collectivités

Les spécificités des Outre-mer constituent des atouts considérables qui méritent d'être mis en exergue dans leur environnement régional : population jeune, patrimoine naturel, richesse culturelle, pôles d'excellence reconnus (aéroports, hôpitaux, universités, instituts de recherche, lutte contre les catastrophes naturelles, filières pêche/aquaculture, etc.).

La sauvegarde des identités culturelles des collectivités d'outre-mer

La coopération régionale doit également permettre aux collectivités d'Outre-mer de renouer avec leur propre identité culturelle. La relation forte entretenue pendant longtemps avec l'hexagone n'a pas permis à ces différentes identités de s'épanouir. Dans leurs relations avec ses voisins, la Guyane par exemple, pourra plus facilement mettre en valeur son identité sud-américaine, alors que la Nouvelle-Calédonie mettra en valeur son appartenance à l'identité mélanésienne.

La maîtrise de la circulation des personnes

La coopération régionale doit permettre aussi d'améliorer la maîtrise de la circulation des personnes dans la région en facilitant l'accès des collectivités d'Outre-mer aux pays étrangers et vice-versa. Le gouvernement a souhaité assouplir le régime des visas Outre-mer pour favoriser le tourisme en réduisant les formalités d'entrée dans les collectivités d'Outre-mer pour les ressortissants des pays ne présentant pas de risque migratoire, promouvoir les voyages d'affaires afin de mieux mettre en valeur les potentiels économiques, scientifiques de nos Outre-mer et enfin de manière plus large, mieux intégrer les Outre-mer dans leur environnement régional et favoriser les échanges culturels en accordant une plus grande liberté de circulation entre territoires proches.

Une meilleure compréhension des statuts

La mise en œuvre par les collectivités d'outre-mer de

leurs compétences en matière de coopération régionale permet aux Etats voisins de ces collectivités de mieux appréhender le statut de la collectivité au sein de la République française, statut souvent obscur pour les Etats étrangers. A l'occasion de la visite d'une délégation néo calédonienne (gouvernement et Etat) en Australie, les discussions ont permis d'expliquer les termes du statut de la Nouvelle-Calédonie, principalement le partage de compétences entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les provinces et l'Etat. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, on peut même dire que la coopération régionale est un véritable levier de l'autonomie pour la Nouvelle-Calédonie.

Le rayonnement français à travers ses collectivités

Enfin, la présence ultramarine de la France dans la zone caraïbe, de l'océan Indien, de l'Atlantique nord et du Pacifique fait d'elle un acteur majeur et incontournable sur le plan international, à l'égard des Etats voisins et des organisations multilatérales de ces régions.

Les instruments de la coopération régionale

Les compétences juridiques des collectivités en matière de coopération régionale

Au fil des années et de l'adoption de nouvelles lois statutaires, l'Etat a reconnu à toutes les collectivités d'outre-mer des compétences en matière de coopération régionale, même si celles-ci diffèrent légèrement d'une collectivité à l'autre. Les collectivités d'outre-mer peuvent adresser au Gouvernement des demandes, y compris aux organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies.

Dans les domaines de compétence de l'Etat, les autorités de la République peuvent délivrer des autorisations. Lorsqu'il n'est pas fait application de cette possibilité, les exécutifs ou leurs représentants peuvent être associés ou participer au sein de la délégation française aux négociations d'accords de même nature.

Dans leurs domaines de compétence, les collectivités d'outre-mer peuvent, par délibération, demander aux autorités de la République d'autoriser leur président à négocier des accords internationaux qui sont ensuite soumis pour acceptation à la délibération des assemblées concernées.

Les accords internationaux portant à la fois sur des domaines de compétence de l'Etat et sur des compétences de la collectivité sont, dans les cas où il n'est pas fait appli-

cation de la faculté de délivrer pouvoir à leurs présidents, négociés et signés par les autorités de la République. A leur demande, les exécutifs ou leurs représentants participent au sein de la délégation française, à la négociation de ces accords.

L'adhésion aux organisations régionales

Les collectivités d'Outre-mer ont la possibilité, avec l'accord des autorités de la République, d'adhérer à des organisations régionales. Dans le Pacifique, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont membres à part entière de plusieurs organisations régionales politiques, généralistes et environnementales. La France est membre ou non de ces mêmes organisations régionales.

Jusqu'à récemment, cette faculté n'avait pas suffisamment été utilisée et méritait d'être développée dans la zone Antilles-Guyane. La Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin viennent d'adhérer en qualité de membre associé à l'association des Etats de la Caraïbe en leur nom propre. Elles négocient également leur adhésion à l'organisation des Etats des Caraïbes orientales et auprès de la communauté des Caraïbes.

La France est membre, au titre de La Réunion, de la Commission de l'océan indien. La Réunion préside la délégation française qui participe aux travaux de cette organisation ou est simple membre de cette même délégation. Mayotte aspire à adhérer également.

Le renforcement des relations bilatérales existantes avec la création de mécanismes de dialogue régulier : mise en place de commissions mixtes

La France a favorisé l'instauration de plusieurs commissions mixtes transfrontalières pour permettre un débat régulier avec les Etats voisins de ses collectivités sur des sujets d'intérêt commun, de procéder à un état des lieux de l'application des différents accords de coopération et des perspectives futures de coopération. Les commissions mixtes réunissent annuellement des représentants des deux Etats concernés. Les représentants des conseils départementaux et régionaux sont systématiquement associés à ces réunions car de nombreux sujets évoqués à l'occasion des commissions relèvent de la compétence des autorités locales. Le contexte local ou politique peut avoir des répercussions sur l'organisation des travaux des com-

missions qui sont alors retardés ou empêchés.

La Guyane a développé avec ses trois voisins (Brésil, Suriname et Guyana) des commissions mixtes. Dans le cadre de l'ouverture prochaine du pont qui reliera la Guyane et l'Etat brésilien de l'Amapa, les réunions de la commission mixte ont permis de traiter les différents domaines qui nécessitaient des accords de coopération (accord routier, accord de sécurité civile, accord relatif à la mise en place d'un statut de frontalier).



La commission mixte France/Suriname a été l'occasion de mettre en place un organe opérationnel de coopération visant à faciliter la relation entre les deux rives du fleuve Maroni, appelé le « conseil du fleuve du Maroni ». Cette instance a pour but d'évoquer différents sujets sur le plan local afin d'impliquer les acteurs locaux dans les

décisions de coopération qui les concernent et de faciliter l'avancée des actions en mobilisant les moyens disponibles au niveau local. Le « conseil du fleuve » n'a pas vocation à prendre de décisions, mais émet des recommandations. C'est une instance consultative qui permet une meilleure mutualisation des informations concernant les actions prévues dans le cadre de la coopération. Sur ce même modèle, il a été mis en place un « conseil du fleuve de l'Oyapock ».

La coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les quatre Provinces Atlantiques Canadiennes qui entourent l'archipel (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) repose sur un accord signé le 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Des commissions mixtes franco-canadiennes se réunissent tous les ans, alternativement sur le territoire de l'une ou l'autre partie.

La France souhaitait renforcer et officialiser les échanges informels existants depuis de nombreuses années entre les deux parties de l'île de Saint Martin, par le biais d'une instance de dialogue régulière. La première commission de coopération, organisée à l'initiative de la France au niveau local, s'est réunie le 2 décembre 2011. Cette commission a permis aux autorités des deux parties d'échanger sur les sujets de sécurité, de transport, d'aménagement du territoire, d'affaires sociales, de santé ou encore de développement économique. Cette commission a été actée par une déclaration d'intention signée le 15 février 2012. Cependant ce rendez-vous régulier tarde à se matérialiser, faute

d'une clarification juridico-politique des compétences internationales du « pays » Sint Maarten par rapport aux autorités centrales des Pays Bas, mais également en raison de l'asymétrie des compétences respectives des deux parties de l'île et de la défiance des autorités de Sint Maarten vis-à-vis des autorités centrales de La Haye et de Paris.

Ainsi, la coopération entre autorités locales de Saint-Martin et Sint Maarten, pourtant nécessaire compte-tenu de la frontière commune, peine à se formaliser, en dépit de l'excellente coopération entre autorités centrales. C'est pourquoi, les autorités de La Haye organisent depuis janvier 2014 une réunion quadripartite (France, Pays-Bas, Sint Maarten et Saint-Martin) annuelle afin de relancer la coopération entre les différentes parties prenantes.

L'affectation des représentants des collectivités d'outre-mer au sein des ambassades ou des missions diplomatiques de leur zone

La Nouvelle-Calédonie envisage également l'ouverture de quatre autres postes dans la zone : en Australie et au Vanuatu, puis en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Fidji. Ce projet devrait faire l'objet d'une nouvelle convention en cours d'examen.

Inspirées par ce précédent, la Martinique et la Guadeloupe ont signé le 20 décembre 2012 une convention-cadre avec l'Etat permettant le déploiement de leurs représentants au sein du réseau diplomatique de la France.

Ces agents, placés sous l'autorité des Ambassadeurs ou Consuls, seront chargés de représenter les intérêts de leur région dans leurs domaines de compétence et d'assurer et le suivi des actions de coopération engagées par celles-ci dans le pays d'affectation et éventuellement avec les organisations régionales auprès desquelles l'ambassade est accréditée.

Les choix des ambassades ou consulats d'affectation sont dans un premier temps les suivants :

- pour la Guadeloupe : Sainte-Lucie, le Panama, la République Dominicaine, Miami et le Québec ;
- pour la Martinique : Sainte-Lucie et Belem (Brésil).

La proposition de loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales adoptée en début d'année 2016

devrait prochainement donner un cadre juridique à l'activité de ces agents.

Les fonds de coopération régionale

La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a créé les fonds de coopération régionale (FCR) pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Ces fonds qui concourent aux actions de coopération économique, sociale et culturelle, sont alimentés par des crédits de l'Etat (BOP 123, action 7 du ministère chargé des Outre-mer). Ils peuvent recevoir des dotations du département, de la région, de toute autre collectivité publique et de tout organisme public.

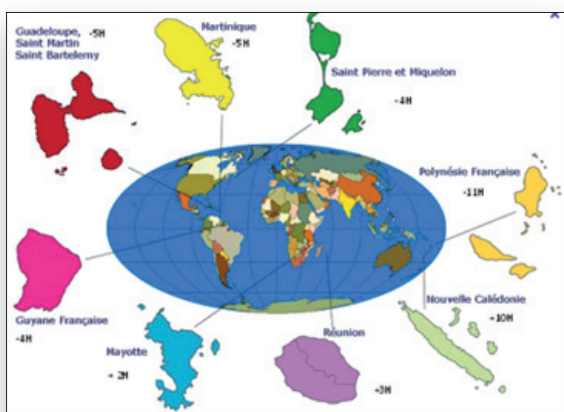
L'objectif est de favoriser l'intégration et l'insertion économique des départements et collectivités d'Outre-mer dans leur environnement régional tout en affirmant la présence française dans

ces zones. Il s'agit notamment d'inciter les collectivités à réduire leur isolement et à développer les échanges avec leurs voisins et de participer à la valorisation et au rayonnement du savoir-faire français.

Pour le Pacifique, il existe le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, dit « Fonds Pacifique » créé en 1985, pour financer des projets de coopération régionale. Le Fonds Pacifique est inscrit au budget du ministère des Affaires étrangères (programme 209). Il est administré par un comité directeur composé pour moitié de représentants des trois collectivités françaises du Pacifique et pour moitié de représentants des administrations centrales : ministères des Affaires étrangères, des Finances et des Outre-mer.

Pour être éligible au financement du fonds Pacifique, un projet doit concourir à la coopération régionale et contribuer à l'intégration régionale des collectivités. Dans la pratique, les projets du Fonds Pacifique concernent à la fois un ou plusieurs Etats de la région et l'une au moins des collectivités, ou sont affectés à des projets menés par une organisation régionale du Pacifique.

Si le projet est accepté par le comité directeur, une convention de financement est signée entre le bénéficiaire, un représentant du ministère des Affaires étrangères et un représentant de l'Agence française du développement.



Interview de M. ALI DOLAMARI, représentant du gouvernement autonome du Kurdistan en France.

AROM a toujours hésité à se lancer dans une analyse de la crise Moyen-Orient déjà compliqué lorsqu'il était en paix, mais l'a-t-il jamais été ?, à la fois si proche et si lointain de nous, où les violences les plus exacerbées se déchaînent. L'occasion lui en a été offerte par un de ses jeunes adhérents, homme de terrain qui est allé sur place et a trouvé, le 7 décembre 2016, avec l'interview d'Ali Dolamari représentant du gouvernement autonome du Kurdistan à Paris, une voie originale, mais une voix qui compte, pour aborder ce problème. Ce n'est pas sans raison et une légitime préoccupation que le Président de la République, qui s'est beaucoup engagé dans cette affaire, a réservé à nos troupes en Irak sa première visite de chef des armées en 2017.

L'offensive devant Mossoul piétine, (la prise d'une ville aussi peuplée et étendue ne s'improvise pas!). Elle a sûrement été lancée trop tôt, au regard de l'état de préparation des forces irakiennes et du rapport de force, insuffisants tous les deux. On peut penser que les Kurdes sauront tirer avantage de l'épuisement mutuel de L'État islamique et des forces irakiennes.

Question : je vous remercie, monsieur, de nous recevoir aujourd'hui. Je vais immédiatement passer à la première question : quels sont vos sentiments au regard de la situation actuelle en Irak ? La prise de Mossoul est-elle un enjeu majeur pour la République autonome du Kurdistan (RAK)?

Réponse : merci d'être venu nous poser ces questions. Oui, la libération de Mossoul est très importante pour le Kurdistan : vous le savez très bien, aujourd'hui nous avons près de mille kilomètres de frontières avec la plus grande organisation terroriste dans le monde, Daech. Mossoul est la deuxième ville irakienne : il est très important de la libérer car c'est toujours une menace pour le Kurdistan. Nous participons donc aujourd'hui, avec le gouvernement irakien, et avec l'aide de la coalition internationale, à la libération de cette ville. Jusqu'à maintenant, les Peshmergas, les combattants kurdes, ont pu libérer toutes les zones de peuplement kurde et soutiennent les troupes irakiennes car ils n'entreront pas dans la ville de Mossoul, comme vous le savez, mais agissent en soutien de l'armée irakienne.

Q : car quel est l'intérêt, bien évidemment, combattre l'Etat islamique, mais finalement l'intérêt kurde n'est pas de reprendre Mossoul en tant que tel : c'est plutôt soutenir les forces irakiennes contre l'Etat islamique au Levant.



R : comme je vous le disais, la ville de Mossoul est avant tout irakienne : elle n'appartient pas au territoire du Kurdistan ; pour nous, il s'agit d'affaiblir Daech pour garantir la sécurité de la région. Le Kurdistan est une région fédérale de l'Irak qui entretient de bonnes relations avec l'Etat irakien : il est donc important de libérer cette ville le plus rapidement possible.

Q : En liaison évidemment avec l'armée irakienne et les forces de la coalition internationale...

R : tout à fait : il y a un accord militaire entre le gouvernement régional du Kurdistan, le gouvernement irakien et la coalition pour la libération du gouvernorat de Mossoul.

Q : comment analysez-vous l'évolution entre le gouvernement syrien et les Kurdes de Syrie, qui sont vos voisins directs ?

R : c'est un cadre totalement différent, vous le savez très bien car la politique du gouvernement régional est très claire : chaque mouvement kurde a des particularités qui le distinguent des autres. En Syrie, depuis le début de la révolution en 2011, nous sommes en faveur du droit des Kurdes. Quel que soit le pouvoir syrien, Bachar El Assad ou un autre, nous sommes favorables à ce que ce pouvoir reconnaisse aux Kurdes le droit de s'affirmer. Nous soutenons donc les Kurdes de Syrie pour leurs droits au sein de la Syrie. Mais sur une base de dialogue et de négociations, pas sur une base conflictuelle et violente.

Q : dans ce cadre-là, que vous inspire l'alliance récente des combattants kurdes et de l'armée syrienne gouvernementale contre les Turcs ?

R : c'est un autre sujet : ceux des Kurdes de Syrie formant les YPG ne représentent pas tous les Kurdes syriens. Au Kurdistan syrien existent d'autres partis politiques, par exemple le Conseil national syrien, qui représente plusieurs partis qui n'ont pas d'activité militaire en Syrie. Il peut exister des accords entre les YPG et le gouvernement syrien mais ils ne représentent pas les intérêts kurdes en Syrie.

Q : dans la continuité de la question précédente, que pensez-vous de la doctrine politique de la Rojava : est-ce un modèle pour le KRG, par exemple ? Je parle ici du modèle politique communaliste et confédéral.

R : ce n'est pas un modèle pour nous : nous formons une région fédérale au sein de l'Irak, c'est totalement différent de ce qui se passe aujourd'hui en Syrie. Nous tentons d'obtenir la reconnaissance de leurs droits pour tous les Kurdes de Syrie. Notre politique de soutien vise tous les mouvements kurdes de Syrie mais pas un seul mouvement comme les YPG ou le PYD. Or ces partis ne représentent pas tous les Kurdes syriens : il existait deux accords, l'un conclu à Erbil, l'autre à Dohuk, pour que tous les partis politiques reviennent en Syrie et y soient représentés pour combattre Daech, mais jusqu'à maintenant, les YPG n'ont pas accepté que les autres partis kurdes reviennent en Syrie.

Q : cela reste donc un modèle politique circonscrit aux

cantons kurdes de Syrie, mais qui n'est pas exportable au Kurdistan irakien, iranien ou aux autres mouvements kurdes.

R : oui, car il n'y a pas non plus de définition très claire de la Rojava : d'un côté, ils concluent des alliances avec Bachar El Assad, de l'autre avec l'Iran, et enfin avec le gouvernement irakien. Ils doivent développer une vision claire pour le Kurdistan de Syrie, un peu comme le Kurdistan d'Irak ; d'abord l'autonomie, au sein d'un Etat fédéral, étape par étape, toujours sur une base de dialogue et de négociations.

Q : l'autonomie acquise par les Kurdes d'Irak se matérialise aujourd'hui par la région autonome du Kurdistan qui possède presque tous les attributs d'un Etat souverain. Pensez-vous que cette autonomie puisse être remise en cause par l'Etat irakien, en cas de victoire sur l'Etat islamique par exemple ?

R : Notre situation est actuellement très différente de précédemment : à partir de 1991, et la révolution kurde contre Saddam Hussein, on a récupéré la quasi-totalité de la région du Kurdistan, et de 1991 jusqu'à 2003, nous étions quasiment indépendants, sans presque plus de relations avec le gouvernement irakien. A partir de 2003, ce sont les Kurdes eux-mêmes qui ont cherché à créer un nouvel Irak, un Irak de pluralisme, de fédéralisme, démocratique mais malheureusement, ce n'est aujourd'hui pas le cas. On a déjà testé, à l'époque de Saddam Hussein, avec un gouvernement sunnite, ça a été un échec. Et on l'a testé récemment avec un gouvernement chiite, ça a aussi été un échec. Il faudra voir... Actuellement sous statut de région autonome, le Kurdistan est passé par beaucoup d'évolutions politiques. La prochaine étape sera la libération de Mossoul : on va discuter avec Bagdad de la particularité de la région du Kurdistan : soit fédéralisme, soit indépendance. Mais cela ne pourra se faire qu'après la bataille de Mossoul.

Q : c'est donc un consensus qui reste fragile avec l'Etat irakien...

R : oui, effectivement, c'est une question qui avait déjà été évoquée lors de la visite du premier ministre du gouvernement de la RAK à Bagdad en octobre 2016, et lors la visite du président Barzani, là aussi à Bagdad, avec une délégation de représentants de tous les partis politiques du Kurdistan, en novembre 2016. C'est après la libération de Mossoul et l'élimination de Daech que cette question sera véritablement abordée par le gouvernement de la RAK et le gouvernement irakien.

Q : le territoire de la République autonome du Kurdistan est actuellement clairement circonscrit, ses frontières sont bien tracées, à quelques exceptions près, notamment la ville de Kirkouk : selon vous, Kirkouk a-t-elle sa place au sein de la République autonome du Kurdistan ?

R : il n'y a pas que Kirkouk : d'autres zones, appelées zones contestées, sont hors du territoire du Kurdistan. Géographiquement, historiquement, ces zones-là appartiennent au Kurdistan, y compris Kirkouk : on ne négocie pas là-dessus. Le gouvernement irakien a une vision opposée à la nôtre, mais nous ne négocierons jamais à ce sujet. En revanche, il sera possible de transiger sur leur administration, assurée actuellement par Bagdad. Nous demandons, aux termes de l'article 240 de la Constitution irakienne votée en 2005 par 80% de la population, d'administrer ces zones selon nos règles, ce qui aurait dû intervenir avant la fin de 2007. Malheureusement, le gouvernement irakien n'a pas tenu ses promesses ; il n'a pas appliqué un seul article de ce qui a été voté. Or, aujourd'hui, alors que nous avons libéré ces zones, il est hors de question de revenir en arrière : ces territoires sont kurdes.

Q : c'est donc bien le problème : Kirkouk est une ville kurde défendue par les peshmergas, et administrée par l'Etat irakien.

R : exactement, les négociations interviendront après la bataille de Mossoul. Les Kurdes ne négocieront pas sur le fait que ces territoires sont kurdes : ils peuvent en revanche discuter de leur administration. La population de ces zones décidera de son rattachement à l'administration du gouvernement régional ou de la continuation de l'administration irakienne. Or, lors des deux dernières élections qui ont eu lieu dans ces zones, le vote en faveur du rattachement à l'administration kurde a été majoritaire. Et puis, aujourd'hui, si on regarde les statistiques, les Kurdes y sont majoritaires. On trouve aussi des Arabes, des Chrétiens, des Turkmènes... et d'autres minorités. Nous les respectons toutes, et toutes participent au gouvernement de ces territoires, mais ils n'en restent pas moins kurdes : c'est indiscutable.

Q : le peuple kurde est dispersé dans plusieurs pays limitrophes : Turquie, Syrie, Iran, Irak, je ne parle pas de la



Visite du Président de la République en IRAK

diaspora, ce qui n'aurait pas de sens en l'espèce. Imaginez-vous à terme son unification, dans un Etat-nation par exemple? N'existe-t-il pas une volonté en revanche de la part des Etats voisins de ne pas voir un Kurdistan unifié ?

R : le Kurdistan a été partagé il y a cent ans, et chaque parti a une particularité différente où des traits nationaux, irakiens, turcs,...ont imprimé leur marque. Cent ans, c'est quand même beaucoup ! Aujourd'hui, notre credo est que chaque parti kurde doit résoudre son problème national avec le gouvernement concerné, mais dans le dialogue et en refusant le recours à la violence. Par exemple, en Turquie, les partis kurdes doivent renouer le dialogue avec le gouvernement turc pour faire valoir les droits des Kurdes auprès de l'Etat turc. Pareil pour la Syrie. C'est évidemment différent en Irak car le projet politique y est très avancé. Quoiqu'il en soit, nous soutenons les revendications des autres mouvements kurdes en Turquie, en Iran et en Syrie, pour qu'ils règlent leurs problèmes au sein et en coopération avec l'Etat concerné.

Q : on voit bien que les Etats en question ne souhaitent justement pas régler cette question...

R : oui, mais la situation géopolitique ne le permet pas non plus. On se doit de rester réaliste sur cette question. Chaque parti épousant les particularités de son pays, les réalités sont très différentes. Il est très difficile d'éliminer les frontières entre les quatre partis ; pour tout dire, actuellement, c'est impossible. A l'avenir, peut-être, le droit légitime des Kurdes disposer d'un Etat sera reconnu, mais il faut prendre en compte la situation géopolitique, historique et culturelle, de la région. C'est pour cela que nous, gouvernement de la RAK, demandons à chaque

mouvement kurde de prendre ses responsabilités et de négocier avec le pays concerné.

Q : en ce qui concerne les relations avec la Turquie, acteur majeur de la résolution, et parfois même du déclenchement d'une crise dans la région, quelles sont les lignes de forces qui guident l'action du gouvernement de la république autonome du Kurdistan ? Quelles sont aussi ses limites ?

R : nous souhaitons avoir de bonnes relations avec tous nos voisins, avec l'Iran, la Syrie, la Turquie... mais la Turquie reste le plus important pour nous : vous le savez, c'est la seule voie vers l'Europe. C'est très important d'entretenir des relations politiques, diplomatiques, économiques. Il y a cinq ou six ans, cent mille soldats turcs étaient stationnés sur la frontière et se tenaient prêts à attaquer le Kurdistan d'Irak. Aujourd'hui, la Turquie reçoit le président de la Région autonome avec le drapeau kurde... nous avons émis un message de paix et de stabilité envers tous les pays de la région. C'est sur cette base que la Turquie a compris qu'il fallait entretenir de bonnes relations avec le Kurdistan irakien : c'est une relation gagnant-gagnant. Chacun a besoin de l'autre. La Syrie, l'Iran, sont dans les mêmes dispositions. La Turquie est une grande puissance régionale. La guerre qui nous occupe aujourd'hui n'est pas entre l'Arabie, l'Iran et la Turquie mais entre les Sunnites et les Chiites. Chacun cherche à acquérir une influence prépondérante dans ce jeu, mais ce n'est pas notre objectif. Notre objectif, en tant que Région autonome du Kurdistan, est de construire des bonnes relations avec l'Iran, l'Irak, la Syrie, la Turquie. Nous agissons pour la stabilité de la région.

Q : et le fait que l'armée turque bombarde quasi quotidiennement les gens du PKK qui se trouvent dans le nord de la RAK, cela ne gêne-t-il pas le gouvernement de la RAK ?

R : si bien évidemment, ça nous gêne beaucoup. C'est à cause de la présence du PKK que de nombreux villages n'ont en effet pas été reconstruits ces derniers temps. Nous soutenons la cause kurde, mais nous refusons le recours à la violence : il vaut mieux dix ans de négociations que dix ans de guerre. S'il y a une guerre, les Kurdes seront perdants car elle se déroulera inmanquablement sur leur territoire et les victimes seront kurdes. Nous avons demandé à plusieurs reprises aux militants du PKK de ne pas mener d'actions militaires à partir de notre territoire. Ils peuvent rentrer en Turquie, en sortir, mais, en faisant ce qu'ils font actuellement, ils donnent des prétextes à l'armée turque pour bombarder le nord de la RAK. C'est malheureux car les victimes sont presque toujours civiles et, la région étant détruite, les villages demeurent inhabités, ce qui crée beaucoup de problèmes. La prochaine étape

sera de négocier avec le PKK et la Turquie pour mettre fin à cette situation.

Q : effectivement, c'est un point important pour la souveraineté de l'Irak et même, à terme, pour la souveraineté d'un futur Etat kurde... L'aide militaire occidentale a permis aux Peshmergas de reprendre l'initiative face à l'Etat islamique : qu'attendez-vous particulièrement des Etats-Unis, de l'Europe, ou de la France, par exemple ?

R : Daech, vous le savez, n'est pas une menace uniquement pour le Kurdistan. Ce qui s'est passé dans le monde entier, ces attentats à Paris, en Turquie, en Tunisie et dans d'autres pays, nous le montre clairement. Ce combat contre le terrorisme a besoin de tout le monde : les Kurdes, armés de leur seuls Kalachnikovs, ne peuvent résister seuls face à la plus grande organisation terroriste au monde. Elle a réussi à récupérer les armes modernes données par les Etats-Unis à l'armée irakienne, de 2003 jusqu'à 2014. C'est normal que nous ayons besoin de tout le monde car nous sommes en première ligne et nous nous battons à la place des autres. Nous avons besoin des Etats-Unis, de l'Europe et des autres pays. Nous ne sommes pas un Etat, donc nous ne pouvons pas acheter d'armes sophistiquées, et puis le gouvernement irakien y met beaucoup d'obstacles, ainsi qu'à l'action des Peshmergas. Pourtant, nous avons pu défendre notre territoire et puis libérer les zones occupées par Daech. Aujourd'hui les Peshmergas sont des héros aux yeux du monde entier !

Q : qu'attendez-vous de la France ? Y'a-t-il des attentes particulières du gouvernement de la RAK envers l'Etat français ?

R : nous avons de bonnes relations avec la France, des relations très anciennes, d'ailleurs. Les premières remontent à l'époque où Charles de Gaulle était président : la France devait vendre des avions à l'Irak et c'est le général Barzani, dans une lettre, qui lui a fait valoir qu'ils étaient destinés à bombarder des civils. C'est grâce à cette correspondance que Charles De Gaulle a renoncé à vendre ces avions au gouvernement irakien. Et puis les relations se sont vraiment renforcées grâce à Danielle Mitterrand. Aujourd'hui, je peux dire qu'elles sont excellentes : le président Barzani a été reçu à quatre reprises, en tant que président de la RAK, à l'Elysée, et le président de la République française, François Hollande, s'est rendu à Erbil en septembre 2014. Plusieurs délégations de haut niveau, kurdes et françaises, se sont en outre rendues en France et au Kurdistan ces dernières années. Pour nous, la France est très importante car c'est un grand pays, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, et premier pays de l'Union

européenne. Nous avons besoin de la France, qui a souffert elle aussi du terrorisme. Nous lui demandons de l'aide car elle symbolise les droits de l'Homme et la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au Kurdistan, toutes les minorités peuvent cohabiter en paix et sont respectées : les Yézidis, les Chrétiens,...

Q : le Kurdistan est aujourd'hui confronté à des enjeux existentiels : militaires, politiques, institutionnels, économiques voire religieux. Quelles sont les priorités selon vous dans ces domaines ?

R : il y a beaucoup de priorités pour nous : la première est la libération de Mossoul car rien n'est plus important que la sécurité. La deuxième est de résoudre notre problème avec le gouvernement irakien : sur le budget, le pétrole, sur les zones contestées et puis sur l'avenir de la RAK au sein de l'Irak. Nous traversons en outre de nombreuses crises : politique, financière, militaire, parfois diplomatique mais le problème militaire est celui qui est à résoudre prioritairement.

Q : c'est ce qui vous semble le plus déterminant pour l'existence de la RAK ?

R : tout à fait : sans sécurité, rien n'est possible. De 2005 à 2014, avant l'attaque de Daech, la RAK a connu une envolée économique avec beaucoup d'avancées dans des domaines très variés : économique, pétrolier, industriel... malheureusement, à cause de l'insécurité, beaucoup d'entreprises étrangères se sont retirées. Sans sécurité, elles n'investiront pas dans la région. C'est notre priorité pour renouer le dialogue avec elles.

Q : je vous remercie, monsieur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

R : la seule chose que je souhaite rappeler avec force, c'est que nous nous trouvons au cœur d'une zone très difficile, divisée il y a cent ans aux termes des accords Sykes-Picot. Les Européens et le monde occidentale doivent comprendre que cet état de fait doit changer : la guerre est omniprésente depuis un siècle. Il faut faire cesser cela. La solution réside dans la modification des frontières de ces Etats : un Irak uni, aujourd'hui, est une utopie. On a cru, après la chute de Saddam Hussein, qu'on pourrait créer un nouvel Irak et que tout le monde pourrait bénéficier de ses ressources. C'est un grand pays riche de pétrole, de minerais, de ressources naturelles, mais chaque jour, des centaines de personnes meurent. En Syrie, on fait face au même problème. Et la Turquie risque d'être la prochaine sur la liste. Je ne parle pas du Liban. Il faut penser à la modification des frontières de ces pays-là, ou bien jamais ils ne connaîtront la stabilité, ni au Moyen-Orient, ni dans le monde entier, et surtout en Europe. Depuis deux ans, en Europe, la liberté de circulation a reculé en raison de l'instabilité de la région et des problèmes ainsi créés. C'est un message pour l'Europe : tout le monde doit bien comprendre la situation au Moyen-Orient. Les Kurdes, au nombre de 40 millions, n'ont pas d'Etat et ils se battent actuellement, en première ligne, contre l'Etat islamique au Levant. 1500 Peshmergas sont morts, 9000 ont été blessés, les minorités ont été martyrisées et les réfugiés, qui ont besoin d'aide, sont au nombre de 1,8 million pour une population de la RAK comptant 5,5 millions d'habitants. C'est le dernier message que j'adresse aux Européens : il faut aider le gouvernement de la RAK, sur les plans militaire et humanitaire.

Les Kurdes et le Kurdistan par les cartes : du traité de Sèvres à la guerre contre l'État islamique (EI)

par Corentin Denis

« Le Kurdistan irakien est un exemple de ce que les communautés peuvent faire ensemble, comment elles

peuvent vivre ensemble. La France est attachée à cette diversité, à cette pluralité du Moyen-Orient où des chrétiens



un troisième dialecte, le zazaki. Les difficultés de compréhension au sein du peuple kurde sont encore renforcées par le fait que le kurde s'écrit en caractères arabes en Irak et en Iran alors qu'il s'écrit en caractères latins en Turquie et en Syrie.

La grande majorité des Kurdes sont des musulmans sunnites, convertis à l'islam lors des grandes conquêtes des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles. Cependant, certaines minorités religieuses existent parmi la population kurde.

Au nord de l'Irak, environ

vivent à côté des musulmans, à côté d'autres confessions » déclarait le président de la République François Hollande en visite à Erbil, capitale du Kurdistan irakien, alors que les combats faisaient rage entre les combattants kurdes et l'État islamique (EI), de Mossoul à Kobané. Îlot de stabilité, rempart contre l'islamisme : le Kurdistan ressurgit dans l'actualité, débarrassé de l'imagerie terroriste associée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) turc ou aux peshmergas révolutionnaires. Les Kurdes apparaissent désormais comme un contraste parfait aux combattants islamistes de l'EI qui terrorisent le monde entier.

Qui sont les Kurdes ?

Les Kurdes seraient entre 30 et 40 millions selon les estimations, répartis sur un espace de la taille de la France, à l'intersection des frontières de quatre pays. Autour de 40% des Kurdes vivent en Turquie ; 25% en Iran ; 15% en Irak ; 5 à 10% en Syrie. D'importantes communautés kurdes sont également installées en Russie, dans le Caucase, en Asie centrale, en Israël, en Amérique du Nord et en Europe occidentale.

Le peuple kurde n'est pas un ensemble uniforme, que ce soit d'un point de vue linguistique ou d'un point de vue religieux. Les deux dialectes principaux de la langue kurde, langue d'origine indo-européenne et proche du persan, sont le kurmandji et le sorani. Une littérature kurde, dans chacun de ces dialectes, est apparue au XVII^{ème} siècle et a acquis une reconnaissance au-delà des territoires kurdes dans l'entre-deux-guerres. Dans la région située au nord de la capitale kurde de Turquie, Diyarbakir, les Kurdes parlent

700 000 personnes pratiquent le yézidisme, une branche de l'islam très éloignée du chiisme et du sunnisme, dont la doctrine incorpore des éléments des religions pratiquées par les Kurdes avant l'arrivée de l'islam. Une autre minorité musulmane, celle des alévis, est également présente dans les régions kurdes de Turquie. Plusieurs communautés chrétiennes subsistent depuis l'implantation de l'église nestorienne au Kurdistan au XIII^{ème} siècle et connaissent un renouveau avec l'arrivée d'évangélistes, comme l'Église kurdophone du Christ qui organise des rassemblements autour d'Erbil depuis le début des années 2000. Les Kurdes semblent généralement faire preuve de tolérance : en effet, l'idéologie nationaliste kurde a restreint la place du religieux comme critère d'identification et limité l'espace des mouvements se réclamant de l'islam politique.

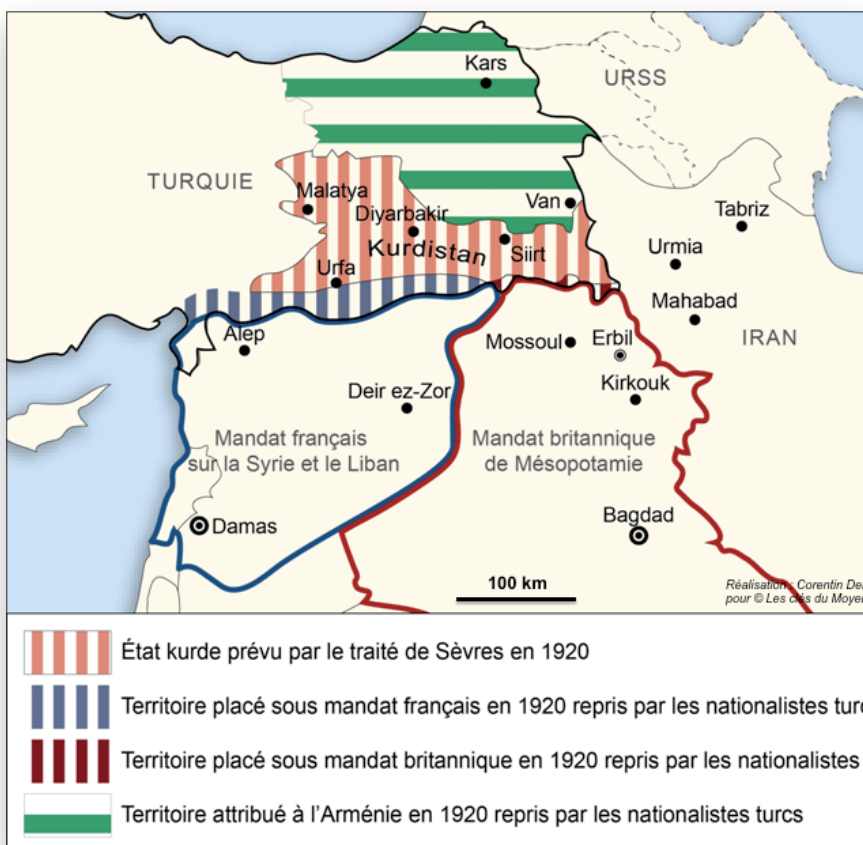
Le sentiment national kurde est renforcé par la revendication d'une filiation commune avec la dynastie des Mèdes, qui a fondé un empire en 612 avant JC après avoir vaincu l'Empire assyrien. Cette date fondatrice de la nation kurde est en partie légendaire et la plupart des traces de la filiation entre les Kurdes et les Mèdes ont été perdues. En revanche, il est attesté que dès 1695, le poète Ehmede Khani, dans son épopée Mem-O-Zin, appelait les Kurdes à l'unité. Mais les intérêts tribaux, familiaux et dynastiques sont longtemps restés prioritaires et ont fait obstacle à l'unité des Kurdes au cours de leur histoire.

Les Kurdes en guerre contre l'État islamique

L'attention de la presse internationale s'est tournée vers les Kurdes lors de l'avancée des islamistes au Nord

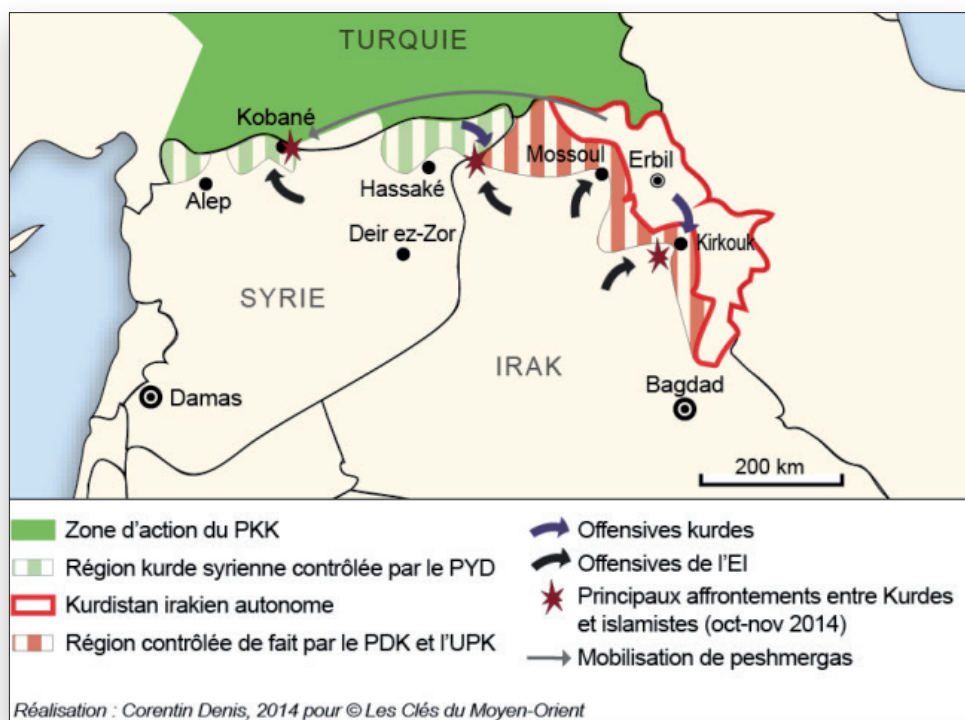
de l'Irak à l'été 2014 et notamment au moment de la prise de Mossoul, la deuxième ville du pays. La France et d'autres pays occidentaux ont confié des armes et du matériel militaire au Kurdistan irakien pour l'aider à faire face. Depuis, le Kurdistan résiste, accueille des réfugiés et défend les villes menacées jusqu'en Syrie. Les Kurdes ont désormais l'opportunité d'étendre leur influence au-delà de la région autonome irakienne et prendre position dans les régions du nord de l'Irak que le gouvernement kurde revendique depuis plusieurs années.

Les peshmergas, ces combattants kurdes constituant maintenant l'armée régulière du Kurdistan irakien, se sont emparés de la ville de Kirkouk en juin 2014 alors que l'armée irakienne avait pris la fuite face à l'arrivée des djihadistes de l'EI. Le contrôle de cette ville où vivent de nombreuses communautés ethniques et religieuses et dont les alentours regorgent de pétrole pourra désormais constituer un atout majeur pour un Kurdistan indépendant, ou en tout cas une force pour mener des négociations avec le pouvoir irakien en vue d'obtenir un territoire plus vaste et une autonomie plus approfondie.



Les Kurdes de Syrie sont devenus à leur tour des symboles de la résistance à l'EI avec la bataille de Kobané, ville frontalière du nord de la Syrie, abandonnée par la Turquie qui craint de renforcer le PKK. Les États-Unis ont apporté un soutien aérien à la résistance kurde et commencé fin octobre 2014 à larguer du matériel médical et des armes au profit du PYD. Ankara a essayé de prouver sa bonne volonté en autorisant 160 peshmergas irakiens, envoyés par le PDK, à franchir la frontière turque pour rejoindre Kobané [6].

Mais ces troupes ne sont pas nécessairement bienvenues dans la mesure où le PYD souhaite conserver le commandement des opérations et voit d'un mauvais œil l'intrusion de son rival d'Irak. La situation de guerre en Irak et en Syrie, tout en offrant une visibilité nouvelle au peuple kurde, a ainsi fait ressurgir des lignes de fracture en son sein.



Réflexion et action dédiées au développement économique de l'Afrique : trois événements ont rythmé la rentrée de septembre à Paris

par Jean-Pierre Vidon

En l'espace d'une semaine, à la rentrée, trois événements à Paris ont mis en valeur, sous des angles différents, toute l'attention que suscite et justifie le développement économique du continent africain. Les 22 et 23 septembre, les « Rencontres Africa 2016 », accueillies par le Conseil économique, social et environnemental, donnent lieu à la plus importante manifestation économique jamais organisée en France sur l'Afrique. Le 27, le groupe Mobilis célèbre au Musée du Quai Branly – Jacques Chirac l'aboutissement de son projet d'implantation physique dans chacun des 54 pays du continent africain. Le 29, l'OCDE réunit son 16ème Forum économique international sur l'Afrique avec pour thème « Les villes africaines pour le développement de l'Afrique ».

I/ Les « Rencontres Africa 2016 », une nouvelle montée en puissance de notre diplomatie économique :

international, à travers la direction d'Afrique et de l'Océan indien, et le ministère de l'Economie et des Finances, leur ont assigné pour objectifs d'une part, de démontrer et promouvoir le rôle essentiel que joue la France en tant que « hub » vers l'Afrique et, d'autre part, de devenir un événement régulier utile aux entreprises françaises et africaines.



crédit: Classe Export

Premières du genre, les « Rencontres Africa 2016 » s'inscrivent dans la dynamique engagée en 2013 lors du « Forum pour un nouveau modèle de partenariat économique entre l'Afrique et la France », tenu en marge du « Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique » qui en valorisera les conclusions et marquera le point de départ d'«AfricaFrance pour une croissance partagée ». A l'origine de ces rencontres, et en lien étroit avec « AfricaFrance », le ministère des Affaires étrangères et du Développement

des entreprises africaines représentées, le BTP-construction, l'énergie-énergie propre et l'agro-alimentaire. La mobilisation de l'Equipe-France a été conforme aux principes de la diplomatie économique ; outre les entités déjà mentionnées, ont été particulièrement impliqués AFD-Proparco, BPI France, Business France, Expertise France, CGPME, CCI-France, CCI International, CIAN et CNCCEF. La diversité a été aussi de mise ainsi qu'en ont témoigné la participation des diasporas africaines en France et celle

de nombreuses personnalités africaines et françaises issues du secteur public ou privé ; parmi ces dernières figuraient des ministres et des élus. Cette diversité a caractérisé aussi les partenaires, au nombre de 58, qui ont apporté leur soutien et contribué eux aussi à faire de ces rencontres un événement majeur.

Dix conférences plénières ont mobilisé 150 intervenants qui ont partagé leurs expériences avec les participants et qui ont nourri la réflexion sur un large spectre de thématiques pertinentes pour les entreprises qui souhaitent s'engager dans les échanges économiques avec les pays africains. A la question « **Quelle stratégie économique française en Afrique ?** », thème de la séance d'ouverture, des réponses ont été notamment apportées par les interventions du président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick Bernasconi, du secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, Matthias Fekl, du secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christophe Sirugue, du Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, en présidence du NEPAD, Amadou Ba, de la Présidente de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, Elisabeth Guigou, et du Co-Président d'AfricaFrance, Lionel Zinsou.

Le constat d'un travail accompli sur le long terme par les acteurs économiques français et africains, publics et privés, a montré que des résultats avaient été atteints : multiplication par 7, depuis 2000, des investissements des entreprises françaises en Afrique, 4 milliards d'euros dédiés par l'AFD à l'investissement et au développement



crédit: Classe Export

économique, 40.000 entreprises françaises exportant aujourd'hui vers le continent, 4% d'augmentation des échanges en 2015. Tous les domaines sont concernés par cette activité y compris les plus novateurs, tel celui de la ville durable dans sa réponse aux objectifs fixés par la COP 21. Reconnue pour les opportunités qu'elle offre aux entrepreneurs, suscitant de notre part une réelle demande, l'Afrique est confrontée à des défis qui justifient de l'accompagner dans son développement qu'il s'agisse des infrastructures, de l'agriculture, du développement social, de l'innovation technique et financière, ou de la formation, gage de l'insertion des nouvelles générations. Au-delà, plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur des réalités méritant d'être prises en compte : une croissance partagée qui ne pourra progresser sans une circulation plus fluide des personnes, avec la thématique récurrente des visas, et sans les moyens financiers des diasporas, un manque de financements aussi des entreprises africaines, entrave

à leur développement ; à l'inverse, de manière encourageante, des fondamentaux de croissance qui ne sont pas obérés par la conjoncture et des échanges intra-africains plus substantiels que les statistiques ne les présentent.

« **La numérisation, levier de l'économie africaine** » a montré qu'elle était en marche. Un Africain sur deux dispose d'un téléphone cellulaire dont un sur cinq seulement connecté à internet, notamment en raison de l'insuffisance des infrastructures. La prise de conscience de l'intérêt du numérique va de pair avec les potentialités qui s'ouvrent aux Africains (éducation, santé, agriculture, administration, transactions financières) ; celles-ci sont



crédit: Classe Export

susceptibles d'être des outils de changement du mode de vie. Si les Africains demeurent encore prudents s'agissant du e-commerce, ils ont rapidement souscrit aux dispositifs innovants mis au point sur le continent pour les mouvements d'argent par internet. Dans ce contexte, l'Afrique a besoin de partenariats, cette révolution numérique ne pouvant se faire en vase clos.

« **Quels financements pour les entreprises** », la question concerne les entreprises africaines mais aussi étrangères qui entendent s'implanter sur le continent. Les banques n'étant pas en mesure de répondre en totalité à ces besoins, de nouveaux intervenants, capital-risque et fonds d'investissement, commencent à témoigner leur intérêt. La durée des crédits, majoritairement à court-terme, ne correspond pas à la demande ce qui rend souhaitable des avantages fiscaux pour les prêts à long-terme. Le niveau élevé des intérêts, autre obstacle, mérite d'évoluer à la baisse ce qui suppose des outils d'analyse des risques plus fins, s'agissant notamment du secteur informel, pauvre en données exploitables. Sont également à préconiser un dialogue formateur entre les opérateurs financiers et les chefs d'entreprise et une évolution des cadres légaux jugés trop stricts pour l'obtention de prêts. Une telle libéralisation pourrait débloquent 40 milliards d'euros par an alors qu'aujourd'hui l'épargne locale, pourtant conséquente, ne vient pas soutenir le développement des entreprises. Un fonds franco-africain administré par AfricInvest est à l'étude avec la BPI pour contribuer à faciliter les financements des PME qu'elles soient africaines ou françaises.

« **Développer les compétences, un enjeu majeur de l'emploi en Afrique** » apparaît comme un objectif crucial et justifie des initiatives visant à faire acquérir aux étudiants des compétences professionnelles les rendant aptes à répondre aux besoins des entreprises. Repenser la formation qualifiante est une nécessité qui exige un travail mené en étroite collaboration entre le secteur public de l'éducation et le secteur privé. RH Excellence, programme engagé par le CIAN de concert avec le MEDEF et Africa-France illustre cette recherche de solutions innovantes. Répondre au défi démographique suppose de tirer parti de l'outil numérique de manière complémentaire en prenant soin de garantir la certification des formations ainsi dispensées. Les actions accomplies devront intégrer aussi les jeunes qui, au sortir du système éducatif, ne disposent d'aucune qualification professionnelle.

Au cœur de la mission d'AfricaFrance, « **Partenariats d'entreprises et croissance partagée** » doivent se multiplier, et, dans la diversité qui les caractérise, traiter notamment de développement, de recherche et de ressource humaine. Des exemples prometteurs ont été cités en

même temps que la place de l'Etat dans ces processus a fait débat, son rôle devant être, avant tout d'encourager, plutôt que de réguler.

Choisie par l'OCDE pour être traitée, quelques jours plus tard, « **La ville durable, enjeu de l'Afrique** » a été présentée à la fois comme un défi avec une population urbaine qui pourrait tripler en 30 ans mais aussi comme susceptible de nous surprendre dès lors que toutes les parties prenantes à son développement auront su œuvrer ensemble. Répondre aux enjeux suppose notamment une planification pour intégrer les flux démographiques, une sécurisation du foncier, des moyens financiers, des partenariats public-privé capables d'alléger les charges et une indispensable attention portée aux changements climatiques.

Ces derniers auraient un impact défavorable sur l'agriculture, avec une baisse des résultats évaluée à 20%. C'est ce qui ressort notamment de la plénière consacrée à « **Agriculture et agrobusiness : vers l'intensification raisonnée** ». Celle-ci a montré qu'il fallait savoir dépasser le clivage entre agriculture intensive et agriculture familiale et trouver une voie qui réponde aux exigences de sécurité alimentaire en rapport avec la croissance démographique tout en parvenant à aller au-delà de l'agriculture de subsistance. Il conviendra, pour cela, de saisir les quelques avantages de compétitivité contrebalancés par une productivité qui est la plus faible au monde. Pour autant, il est des progrès encourageants, qu'il s'agisse du parti que les producteurs savent tirer de la téléphonie mobile pour la commercialisation ou des résultats obtenus par la recherche pour répondre à la malnutrition et aux crises alimentaires.

Les « **Conditions de réussite des PME en Afrique** » méritent d'être identifiées pour que ces entreprises créatrices d'emploi gagnent en durabilité. Améliorer la formation de leurs dirigeants mais aussi leur donner un meilleur accès aux financements figurent au nombre des priorités. Les banques y contribuent comme les Etats ont vocation à le faire qu'il s'agisse de faciliter l'accès aux aides ou la libre-circulation entre les pays pour dépasser les limites souvent vite atteintes des marchés nationaux, facteur de développement des PME.

« **Energie et énergies renouvelables de l'Afrique** », ce thème crucial pour un continent où 700 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité a fait ressortir l'indispensable coopération qui doit réunir les Etats pour faire bouger les lignes. Les attentes à l'égard de la COP 22 ont été exprimées. Des signaux positifs ont été recensés : une baisse du coût de l'énergie, des efforts en termes de

gouvernance et des initiatives concrètes qui ont vu le jour entre l'Afrique et la France.

« **L'Afrique, bien loin du catastrophisme médiatique, invente son propre chemin vers l'émergence** » a déclaré le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Jean-Marc Ayrault, dans son message diffusé lors de la séance de clôture alors qu'il se trouvait aux Nations Unies à New York. Cette émergence du continent est favorisée par le fort potentiel d'une économie demeurée en croissance malgré les crises actuelles, ont noté les intervenants. De grandes entreprises africaines sont capables d'affronter la concurrence internationale et de jeunes entreprises connaissent le succès. L'innovation a aussi pénétré l'Afrique ainsi qu'en témoigne la pénétration des nouvelles technologies que s'approprie au quotidien une population majoritairement jeune. Dans ce contexte, les rencontres ont montré la disposition des acteurs français et africains à renforcer plus encore leurs relations, « ces relations, comme l'a souligné le Ministre, surtout fondées sur la volonté de réussir ensemble le développement de tout le continent ».

II/ Le « Groupe Mobilitas », pionnier d'un engagement décliné dans chacun des pays du continent africain :

la dernière étape a été les Seychelles, a illustré de manière emblématique le résultat auquel était parvenu une ETI française qui a su accomplir sur le continent un parcours exceptionnel, entamé à Abidjan en 1993, avec le choix de l'Afrique pour cible stratégique de ses activités. Elle y réalise, maintenant 40 % de son chiffre d'affaires.

Créée par les parents d'Alain Taïeb en 1974 sous la marque AGS, l'entreprise familiale, spécialisée dans le déménagement international, s'est ouverte à d'autres métiers, celui de l'archivage physique et numérique et celui des services aux expatriés avec sa branche « Executive Relocations », apportant un complément logique au transfert d'un foyer entre deux points d'affectation. Le Groupe Mobilitas, dans ces différents domaines, est devenu ainsi un prestataire pour les particuliers mais aussi pour des entreprises et des administrations, notamment africaines.

Dans l'esprit de notre diplomatie économique, le groupe a montré, à travers le projet Africa 54, les perspectives ouvertes aux entreprises qui savent s'adresser au continent africain dans sa globalité, ne négliger aucun pays, s'y développer avec aisance sans être limité par des considérations de langue ou de culture voire même d'habitudes acquises, et s'y maintenir y compris dans les situations de crise. Au crédit du groupe figure la création



crédit: Groupe Mobilitas

« Le Groupe Mobilitas devient la première entreprise au monde à être physiquement implantée dans chacun des 54 pays du continent africain », c'est en ces termes qu'Alain Taïeb, président du conseil de surveillance du groupe, a convié ses hôtes à la soirée Africa 54 célébrant cet événement au Musée du quai Branly-Jacques Chirac, le 27 septembre. Quelques jours après les « Rencontres Africa 2016 », cette couverture exhaustive de l'Afrique dont

de milliers d'emplois tirant parti des compétences disponibles mais aussi donnant accès aux formations nécessaires à ceux qui entendent s'insérer dans le marché du travail. Ainsi Mobilitas donne-t-il une image particulièrement encourageante des relations économiques entre la France et l'Afrique, montrant un chemin que d'autres entreprises sont certainement en mesure de parcourir elles aussi.

III/ Mise en exergue par l'OCDE, l'urbanisation, potentiel de développement pour l'Afrique :

Le 29 septembre, l'OCDE a consacré aux villes africaines le Forum économique international qu'elle dédie, chaque année, au continent. La récurrence de ce thème, qui venait d'être évoqué aux « Rencontres Africa 2016 », avait été illustrée, en avril dernier, à Abidjan, lors du Premier Forum d'affaires France-Afrique de l'Ouest et Centrale. Le Secrétaire Général de l'OCDE, Angel Gurría, dans son adresse, lançait le débat en soulignant que la population africaine deviendrait, dans les 15 prochaines années plus urbaine que rurale. Dans ce contexte, les villes africaines pouvaient devenir les moteurs d'une croissance durable. Pour l'OCDE, cinq considérations étaient à prendre en compte : la dichotomie rural-urbain devrait céder la place à plus de liens entre les deux, la décentralisation mériterait d'accompagner l'urbanisation, les gouvernements centraux auraient à allouer plus de moyens à l'échelon local, une attention particulière à la fourniture des services de base, y compris au secteur informel, serait justifiée, et les « investissements verts » seraient à privilégier dans la réalisation des infrastructures urbaines. Sur ce chemin, l'OCDE était prête à accompagner l'Afrique ainsi que venait d'en témoigner la signature d'un nouveau protocole d'accord avec la Commission de l'Union Africaine.

Personnalités et experts, majoritairement africains, ont apporté leur témoignage lors des trois sessions après l'ouverture ; cette dernière avait permis d'entendre aussi la commissaire de l'UA à l'Economie rurale et à l'Agriculture, Tumusiime Rhoda Peace, le président de la CEDEAO, Marcel Alain de Souza, et le secrétaire général de « Cités et Gouvernements locaux d'Afrique », Jean Pierre Elong Mbassi. Les interventions et les échanges qui ont suivi ont eu pour thèmes : « L'urbanisation : moteur de transformation pour l'Afrique », « Des villes africaines pour tous les citoyens » et « Regard sur le futur : comment financer les villes africaines pour les millions de citoyens à venir ? ».

Président du comité directeur du Centre de développement de l'OCDE, l'ambassadeur de France auprès de l'OCDE, Pierre Duquesne, a tiré 7 conclusions du Forum, placées sous le signe du « i » : « Interdépendance entre le rural et l'urbain », « Indépendance », celle que confèrent la décentralisation ou la déconcentration, « Innovation politique » se traduisant par des actes concrets au niveau budgétaire en faveur des collectivités locales, « Informel » à faire évoluer mais en reconnaissant son importance dans l'économie des villes, « Intégration » dans les villes, notam-



ment en faveur de la femme, « Investissement public-privé » car il est indispensable de tirer parti de toutes les ressources, « Interministériel », enfin, pour une coordination forte.

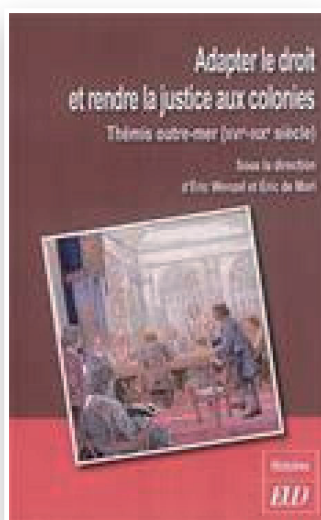
A quelques jours de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, « Habitat III », qui s'est déroulée en octobre à Quito, mais aussi à quelques semaines du second sommet mondial « Cities for Life » sur les villes inclusives, intelligentes et résilientes accueilli par la Mairie de Paris, les 21 et 22 novembre, le 16^{ème} Forum aura apporté une contribution significative à la réflexion.

Les perspectives différenciées qui ont réuni dans la capitale, à la rentrée 2016, nombre de participants engagés en Afrique ont prouvé combien s'inscrit dans la durée l'intérêt que l'on porte en France à ce continent, dans son développement économique, et dès lors, dans son développement tout court. Au-delà de la continuité de notre implication, ces rencontres ont montré à quel point sont explorées des pistes innovantes, qu'elles se fondent sur les nouvelles technologies dont certaines connaissent des avancées pionnières grâce aux Africains, ou qu'elles rassemblent dans un esprit de plus grande ouverture des parties prenantes susceptibles d'apporter une plus-value pour valoriser les ressources de cette partie de la planète, à commencer par les ressources humaines dont le rôle pour l'avenir est crucial.



Lu chez le libraire

Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer, XV^e-XIX^e siècle



*sous la direction
d'Éric Wenzel et Éric de Mari
Éditions universitaires
de Dijon, 2015*

Cet ouvrage regroupe la plupart des communications présentées lors des journées d'études internationales qui se sont déroulées, à l'initiative du professeur Éric de Mari, dans les locaux de la Faculté de Droit de Montpellier en 2014.

Ont participé à cet ouvrage : Olivier Caporossi, Frédéric Charlin, Éric de Mari, Donald Fyson, David Gilles, Marie Houllémare, Guida Marquès, Philippe-André Rodriguez, Éric Roulet, Sophie White.

Comment la justice était-elle rendue dans les colonies françaises, espagnoles, portugaises et anglaises de la Renaissance au début du XIX^e siècle ?

Les auteurs répondent à cette question en abordant dans un premier chapitre la problématique « de l'appropriation à l'adaptation » d'un système juridique importé de la métropole, et dans un deuxième chapitre en relatant cinq procédures très importantes.

1- Les Lois de Burgos de 1512-1513

En décembre 2012, la bibliothèque du Congrès des États-Unis publia sur son site internet une série d'articles dans le cadre de la journée des droits de l'homme célébrée, chaque année, le 10 décembre.

L'auteur de l'un de ces articles « Les Lois de Burgos : cinq cents ans de droits humains » souhaitait mettre en relief l'idée que la tradition des droits humains avait passé le cap du demi-millénaire.

M. Philippe-André Rodriguez, l'auteur de la présente communication, ne partage pas ce souhait.

Il rappelle qu'après l'arrivée de missionnaires dominicains et bénédictins à Hispaniola en 1510, leurs positions divergentes sur la nature et les conditions de vie des Indiens auxquelles les colons s'intéressaient, avaient conduit le roi Ferdinand à se saisir de la question.

Il conte les tractations et discussions qui eurent lieu avant de parvenir aux « Ordonnances Royales

sur la bonne administration et le bon traitement des Indiens » ou lois de Burgos de 1512.

Ces lois constituaient un compromis. Elles ne représentaient pas strictement les intérêts du pouvoir royal comme certains l'ont cru ; les Indiens se voyaient reconnaître des droits, ils devaient continuer à travailler pour les colons espagnols ; mais non « une pleine humanité ».

• La Couronne de Castille et le Contrôle de l'Audience de Charcas dans les années 1630.

Fondée en 1557, l'Audience de Charcas avait pour fonction de faire respecter à la foi la loi de Castille et de maintenir les sujets du roi catholique de la vice-royauté du Pérou dans l'obéissance.

Pizarre et ses conquistadors avaient conquis l'Empire des Incas et pris Cusco. Puis, les querelles entre Pizarre et un de ses associés, Almagro, dégénérèrent après la mort de Pizarre en 1541.

L'autorité royale rétablie à la fin de la décennie 1560, le Conseil des Indes sollicita la création d'une Audience de Charcas sur place, afin que les sujets de la Couronne, aussi lointains fussent-ils, puissent bénéficier de la justice du monarque.

C'est le récit très riche du fonctionnement de l'Audience de Charcas, investie des fonctions judiciaires et administratives et de la procédure du « Juge de la Visite » missionné par le Roi dans la Colonie du Pérou dans les années 1630, que propose M. Olivier Caporossi.

• Les Enjeux de Souveraineté autour de la Compagnie Française des Indes Orientales.

A l'époque considérée, « la puissance maritime se conçoit sans entrave dans un espace extraterritorial » rappelle au début de sa communication M. Éric Charlin ... et c'était encore vrai, il n'y a pas si longtemps. Depuis des siècles, l'Océan Indien est sillonné de boutres, de goélettes et autres navires.

Au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, les Anglais et les Hollandais se lancent sur la route des épices contrôlée par les Portugais.

Avant la création de la Compagnie des Indes Orientales, les Français ont fait plusieurs tentatives, sans grand profit, mais les choses vont changer après 1664.

M. Frédéric Charlin nous fait revivre l'histoire de la « Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales », créée par Colbert, le 27 août 1664, qui a pour objet de « naviguer et négocier depuis le Cap de Bonne Espérance presque dans toutes les Indes et mers orientales » avec le monopole du commerce lointain pour cinquante ans. L'impulsion de l'État, le rôle qu'il joue dans le choix des personnes, l'octroi du monopole lui permet de se mesurer avec les autres compagnies. Et les princes orientaux prennent en considération le pouvoir royal derrière la Compagnie française.

Alors que la Compagnie des Indes Occidentales a ouvert la voie au commerce triangulaire dans l'intérêt des colonies d'Amérique, « sa jumelle » des Indes Orientales sert une implantation française durable aux Indes (Dupleix de 1742 à 1754 et les cinq Comptoirs).

• Les Esclaves et le Droit en Louisiane sous le Régime Français, carrefour entre la Nouvelle France, les

Antilles et l'Océan Indien.

Pour l'auteure de cette communication, Sophie White, La Louisiane est d'un intérêt particulier pour l'analyse de la justice outre-mer, surtout en ce qui concerne la justice et l'esclavage. En effet, cette colonie atlantique, située géographiquement au carrefour de la Nouvelle-France et des Antilles, est un lieu où se croisent deux modèles de colonisation et d'esclavage, celui du Canada étant centralisé sur l'esclavage des Amérindiens et celui des Antilles françaises étant focalisé sur l'esclavage des Africains.

C'est par le biais d'une étude du témoignage des esclaves dans les procès criminels en Louisiane et à l'Île Maurice qu'elle nous livre ses réflexions sur le système juridique institué par la France, le Code Noir de 1685, puis celui de 1723-1724.

Elle constate que le Code Noir de la Louisiane de 1724 et celui des Mascareignes de 1723 (pour Maurice et la Réunion) sont semblables comportant la même évolution des pratiques judiciaires en faveur des esclaves.

A partir de ce moment, les liens de justice sont plus étroits entre la Louisiane et les Mascareignes qu'entre la Louisiane et les Antilles Françaises. Néanmoins, « il y a un essor vers l'uniformité » des institutions judiciaires dans les quatre colonies.

• Afin que ceux qui aspirent aux charges de justice puissent être instruits » : l'implication du procureur général Verrier dans la formation des officiers de justice de la Nouvelle-France. Une adaptation juridique ? ».

Le Canada qui constitue la pièce maîtresse de la Nouvelle-France, entre sa prise de contrôle direct par la monarchie (1663) et sa perte au profit de l'Angleterre (1763) n'échappe pas au besoin de normes juridiques. Après de précédentes tentatives

infructueuses, le Procureur général Louis-Guillaume Verrier obtint en 1733 la permission de dispenser à des juristes locaux et à des candidats à certains postes « une formation dont le contenu reste pour partie énigmatique ».

Pour résoudre cette énigme, M. Éric Wenzel s'est livré à des recherches approfondies sur les moyens dont le procureur général Verrier disposait et sur l'enseignement qu'il dispensait- droit français ou adaptation canadienne-. C'est le résultat de ces recherches que l'auteur de cet écrit invite les lecteurs à partager.

Sans surprise, les lecteurs apprendront que les magistrats en poste au Canada comme Verrier, Collet ou le Conseiller Martin de Lino ont œuvré à une amélioration du fonctionnement des Institutions judiciaires du Canada, en tenant compte des aménagements acceptés par Versailles. Ils n'ont jamais cherché à développer un droit spécifique. Leurs moyens étaient très limités, à l'exception de la très belle bibliothèque personnelle de Louis-Guillaume Verrier.

• L'« adaptation du Régime Seigneurial dans le contexte canadien spécificités et résurgence du lien féodal dans les concessions faites à destination des Amérindiens. »

L'existence de la Nouvelle France reposait sur l'alliance avec les nations amérindiennes « domiciliées » du Saint Laurent et « celles des Pays d'en Haut, sur les territoires situés en amont de Montréal jusqu'au Mississipi ».

C'est l'histoire de l'implantation des colons et la mise en place du régime seigneurial sur le territoire de la Nouvelle France que l'auteur, David Gilles, nous conte.

La mise en place a connu deux logiques, d'abord le fait d'initiatives privées dans la première moitié du

XVII^e siècle jusqu'en 1664, puis la reprise en mains par le pouvoir royal à travers l'Intendant, dont il retrace la gestion et le développement.

Vers 1580, l'objectif de sédentarisation et défrichement des terres conduit à l'édification d'un régime ad hoc intégrant et appropriant la réalité autochtone. La création de ces concessions sui generis repose sur une logique de concession de terre sans cens ni la moindre redevance ni d'avantage d'obligation formelle mais créant un lien entre la communauté amérindienne et le pouvoir royal. Le seigneur-colon ou congrégation-est parti à l'acte et surtout « les communautés amérindiennes doivent non seulement défricher et aussi défendre » la concession.

Avec le temps, des conflits ne manqueront pas de se produire pour les terrains entre « Amérindiens » et « colons ».

2 - De l'exercice de la Justice aux Iles dans la première moitié du XVII^e siècle. Les premiers juges dans les Petites Antilles Françaises et leurs pratiques.

Les Français s'établissent dans les Petites Antilles à partir de 1625 à Saint-Christophe.

L'arrivée des colons et d'engagés plus nombreux en 1635 à la Guadeloupe et à la Martinique conduit la Monarchie à renforcer les privilèges de la Compagnie des Iles d'Amérique qui a en charge la colonisation. Elle lui accorde les Iles « en toute justice et seigneurie » et le pouvoir de nommer des juges.

Comment la justice a-t-elle été rendue dans les Petites Antilles de 1635 à 1649, date de la vente de ses établissements par la Compagnie, c'est ce que nous explique M. Éric Roulet.

Rendre la Justice aux Iles dans la première moitié du XVII^e siècle fut

pour la Compagnie « une mission ardue » avec des juges pas toujours à la hauteur et des gouverneurs peu respectueux de la répartition des tâches.

• Dans les Marges de la Guerre des Barbares. Formalités des Pratiques et Anomalies Légales de la Conquête du Sertao de Bahia (1650-1700).

Port de l'Atlantique de l'Amérique portugaise et ancienne Capitainerie très engagée dans le commerce et le trafic négrier, la ville de Salvador de Bahia est aussi depuis 1648 la capitale du Brésil, siège des institutions royales.

La ville de Salvador de Bahia entend jouer un rôle dans la gouvernance du Brésil, mais elle n'entend pas moins poursuivre son expansion territoriale sur les terres de l'ancienne Capitainerie.

L'occupation des terres du sertao s'accompagne d'une série d'expéditions organisées contre les Indiens « voisins de cet État ». M. Guida Marquès décrit la situation de guerre permanente dans la deuxième moitié du XVII^e siècle qui en résulte pour la conquête du sertao de Bahia en marge des guerres contre les Indiens qui se déroulent au Nord-Est.

• La Justice Française à Pondichéry au XVIII^e siècle Une Justice « en Zone de contact »

Madame Marie Houlemare nous propose une visite-découverte de Thémis à Pondichéry au XVIII^e siècle.

Nous sommes ici dans un Comptoir français fondé en 1673, après une occupation hollandaise, d'abord placé sous l'autorité de la Compagnie des Indes orientales, jusqu'en 1770, puis sous celle du roi.

La ville est un marché important de la Côte de Coromandel, peuplé de tamouls, d'hindous, de métis, d'euro-

péens, principalement tisserands et commerçants. En 1770, les Français ne sont que 1132 pour une population de 56000 personnes.

Les autorités françaises ont la charge de rendre la justice à des justiciables aux origines variées.

« Les institutions, nous dit Madame Houlemare, ne sont pas réductibles à des versions simplifiées et adaptées des institutions judiciaires française mais correspondent plutôt à une justice de contact, à double face, au carrefour d'influences variées ».

Pour répondre à ces justiciables variés, il y a plusieurs juridictions que l'auteure nous représente avec toutes leurs spécificités :

- le Conseil Souverain, juge en appel au civil et au criminel de tous les procès de la Côte de Coromandel et sa compétence s'étend à des pays de la région ;
- le Conseil de guerre, car Pondichéry est une ville de garnison ;
- le Conseil de la Chaudrie, l'institution la plus originale, qui va évoluer pour devenir en 1777 une juridiction civile mixte et une juridiction criminelle.

« La justice civile, à Pondichéry, est donc, avant tout, une interface entre différentes cultures légales qu'il s'agit de respecter et de coordonner, assez empiriquement » (Marie Houlemare).

Elle vise à juger chacun selon ses propres lois.

Par contre, en matière criminelle, le droit criminel local est exclu et les affaires criminelles se traitent en suivant les lois du Royaume de France, sauf en ce qui concerne les délais.

Il est évident que les pratiques

judiciaires de Pondichéry ont eu une influence sur la nature et le droit de la Justice Outre-Mer.

• **L'Ordonnance de 1670, la Cour d'appel de la Guadeloupe et le Système colonial. Quelques remarques sur l'activité au criminel de la Cour d'appel de la Guadeloupe (1803-1828).**

C'est un sous-titre bien modeste pour un travail important (69 pages), que nous présente M. Éric de Mari sur le fonctionnement de la Cour d'appel de la Guadeloupe « au pénal » pour cette période en trois phases ; napoléonienne de 1803 à 1810, de l'occupation anglaise de 1810 à 1814 et de la Restauration de 1815 à 1828 – très précisément, selon l'auteur du jugement criminel rendu le 29 fructidor An XI (16 septembre 1803) par le Tribunal de la Guadeloupe au dernier jugement criminel rendu par la Cour royale de la Guadeloupe, le 6 février 1829.

Nous nous limiterons à citer les textes dont il est question.

L'effort législatif de l'Ancien Régime s'est porté sur le droit criminel. Avant 1670, on ne rencontrait des dispositions pénales qu'à titre fragmentaires, d'où l'appellation de ce premier grand texte pénal « la Grande Ordonnance Criminelle de 1670 ».

Cependant, la diversité des sources-édits royaux, droit canonique, jurisprudence des Parlements explique la variété des incriminations. Et, la rigueur, l'arbitraire et l'inégalité des peines expriment l'idée de vengeance sociale, dominante à l'époque.

L'œuvre de la Révolution commence le jour où les États-Généraux se transforment en Assemblée Nationale et s'attribuent la puissance souveraine (17 juin 1789) ; elle finit le 30 ventôse An XII (21 mars 1804), date de la promulgation du Code Civil.

Le Code Civil est appliqué à la Guadeloupe en 1805 et le Code de procédure civile y est promulgué en 1808.

« Appliquée pendant le premier empire colonial dans l'ensemble des colonies, la grande Ordonnance de 1670 rebondit par-delà un droit révolutionnaire mis délibérément entre parenthèse aux colonies dès le 27 messidor An X (16 juillet 1802) par arrêté du Premier Consul. »

Aboli par la Convention le 16 pluviôse An II (4 février 1794), l'esclavage est rétabli en 1802, (il sera aboli le 27 avril 1848).

M. Éric de Mari qui fait ces constatactions s'étonne que le pouvoir ait attendu 1828 pour appliquer à la Guadeloupe la nouvelle politique criminelle qui avait trouvé son expression dans le Code d'instruction criminelle de 1808 et le Code pénal de 1810.

Certes, la Constitution de l'An VIII avait adopté le principe de la spécialité législative pour les Colonies-(qui restera en vigueur pour les Territoires d'Outre-Mer jusqu'en 1960)- n'explique pas ce retour en arrière maintenu jusqu'en 1829. Pour comprendre, il étudie tous les procès criminels et propose des hypothèses.

• **« La peine capitale au Québec, 1760-1867 ; modèle européen ou spécificité coloniale ? ».**

Pendant longtemps et même encore récemment, les historiens et les historiens du droit ont émis l'hypothèse d'une subordination complète du droit pénal de la colonie à l'ordre juridique impérial. Ils suivaient à cet égard les auteurs contemporains de la doctrine du Québec pour qui le système colonial était fidèle aux normes métropolitaines.

Pour l'auteur, M. David Fyson, il s'agit d'une vision tronquée du droit ne prenant pas en compte la pratique

réelle des acteurs.

Il démontre, graphiques à l'appui, qu'il s'agit d'adaptations au contexte local par les acteurs de la norme judiciaire : gouverneurs, juges, shérifs, en décalage par rapport à la législation positive. Un dernier mot : c'est un livre très enrichissant, dont la lecture est vivement recommandée.

André Ortolland

Africanistan : l'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?



*Serge Michailof
Fayard, 2015*

On ne présente plus Serge Michailof. Africanistan est le dernier des ouvrages dans lesquels il fait part de ses expériences et réflexions sur les questions de développement auxquelles il a consacré quelques décennies de vie professionnelle, tant à la Banque mondiale qu'à l'AFD.

Le titre accrocheur est un titre d'éditeur destiné à rendre attractif un livre qui de fait n'évoque qu'accesso-

rement la question des banlieues et ne traite pas de l'Afrique prise dans sa totalité. Il eût été plus exact de parler de Sahelistan, car l'ouvrage ne traite pour l'essentiel que des pays francophones du Sahel (Mali, Niger, Tchad, principalement), noyau dur des interrogations et des inquiétudes de l'auteur. Le parallèle avec l'Afghanistan a pour but de mettre en perspective la crise que traversent les pays sahéliens, avec l'espoir, bien mince au demeurant, d'éviter de reproduire les erreurs commises à Kaboul. Le livre se veut « un cri d'alarme », dans la continuité d'une publication antérieure, *Notre maison brûle au Sud*¹ dont certains contenus ont été repris et actualisés.

En contrepoint d'un afro-optimisme ambiant qui ne tient pas compte de la diversité africaine, Serge Michailof pense qu'« un drame humanitaire d'une ampleur historique se prépare au Sahel », et qu'il n'y a, à terme, aucune solution militaire à une situation chaotique. Son objectif est d'en expliquer les causes.

L'ouvrage est organisé en quatre parties. La première, intitulée « Quelle est la véritable situation de l'Afrique subsaharienne ? », expose les défis majeurs du Sahel, et tout d'abord, le défi démographique, un des fils conducteurs de la réflexion de l'auteur qui insiste sur le fait que « la simple poursuite des tendances démographiques actuelles est ingérable ». La situation s'avère d'autant plus préoccupante que le développement agricole et rural a été négligé par les politiques de développement et que l'absence d'industrie ne peut faire face à la demande massive d'emploi d'une population exceptionnellement jeune dans cette région aux records mondiaux de fécondité.

La deuxième partie, « Les États fragiles dans la tourmente », présente les facteurs politiques et les pratiques sociales qui fragilisent les États ou les

conduisent à la faillite, un chapitre entier étant dévolu à la Côte d'Ivoire et à sa « descente aux enfers » de 1980 à 2012. Cela éloigne du Sahel mais fournit une illustration complémentaire de l'importance des institutions, du fonctionnement de l'administration et des forces de l'ordre comme conditions du développement.

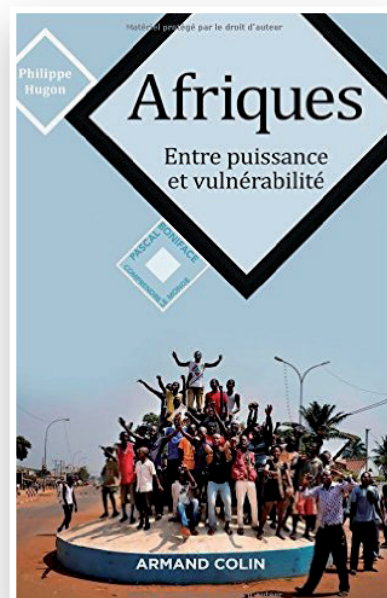
Dans la troisième partie, « Leçons d'Afghanistan pour le Sahel », Serge Michailof s'interroge sur les risques d'« afghanisation » du Sahel en soulignant maints points communs : démographie, fragilité de l'État, corruption, perméabilité entre forces de l'ordre et banditisme, « commandants » et mafias de la drogue. Il souligne opportunément que dans ces espaces en crise « la combinaison de la démographie et de la Kalachnikov ... a sensiblement changé la donne ». Dans la foulée, il critique, tous azimuts, les agences d'aide, les politiques inadaptées de développement, un « business as usual » incapable de répondre aux préoccupations des populations, l'incurie de l'administration Bush en Irak - aux origines de Daech - le double jeu du Pakistan, etc. Acteur et témoin, il se met volontiers en scène, ajoutant une touche très personnelle à des propos décapants distribuant les bons et les mauvais points.

La quatrième partie, « Que faire ? », martèle le message central en rappelant que « deux secteurs fondamentaux ont été oubliés : le développement agricole et rural, et le contrôle de la fécondité ». Suit une critique de la vision caritative de l'aide française et un plaidoyer pour que celle-ci se désengage partiellement du multilatéral où sa lisibilité se perd au bénéfice de la nébuleuse anglo-saxonne, et pour qu'elle renforce au contraire le bilatéral, notamment au Sahel où la France, eu égard à son expertise, devrait être chef de file d'un vaste plan de développement soutenu par l'Europe. Car sans un développement à même de fixer les populations, une

énorme pression migratoire potentielle s'exercera au sud de la Méditerranée, comme elle a commencé à le faire. Africanistan s'achève sur cette question des migrants, en mettant en exergue deux publications récentes de Paul Collier et de Michèle Tribalat², sans que des réponses concrètes soient proposées aux questions soulevées. Si, dans la conclusion, la population est présentée comme « une variable sur laquelle il est possible et même légitime d'agir », les moyens pour y parvenir ne sont pas explicités. Que « la clé du succès » réside dans « la volonté politique des élites du Sahel » constitue un acte de foi qui ne suffit pas à contrebalancer une vision globalement pessimiste qu'assombrit, s'il en était besoin, un épilogue exprimant la nostalgie d'un monde perdu.

Roland Pourtier

AFRIQUES Entre puissance et vulnérabilité



Philippe Hugon
Armand Colin 2016

¹ Serge Michailof, Alexis Bonnel, *Notre maison brûle au Sud. Que peut faire l'aide au développement*, 2010, Fayard.

² Paul Collier, *Exodus, how migration is changing our world*, 2013, Oxford University Press. Michèle Tribalat, *Assimilation, la fin du modèle français*, 2013, Editions du Toucan.

L'Afrique contemporaine échappe aux représentations dominantes qui tentent de la saisir. Tel un volcan, elle déploie à la fois ses énergies, sa violence et sa fertilité. Côté pile, elle est perçue comme le continent des conflits, des épidémies et des famines. Côté face, c'est une économie émergente, nouvelle frontière de l'économie mondiale.

Pour retranscrire toutes les nuances de cette Afrique contrastée et plurielle, il faut décentrer le regard et aller voir au-delà des théâtres d'ombres politiques ou médiatiques. Le poids de l'histoire et de la colonisation, la diversité des cultures et des structures sociales sont essentiels à sa compréhension.

De même, sa présence sur la scène internationale et sa place dans la mondialisation ne peuvent être négligées. Enfin, c'est un continent de défis qui se révèle : explosion démographique, réchauffement climatique, terrorisme, etc. Ils sont autant de risques et d'opportunités pour l'avenir.

Philippe Hugon assure la fonction de Directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques de Paris, en charge de l'Afrique.

Il démarre sa carrière d'enseignant au Cameroun entre 1963 et 1965 avant d'être affecté à Madagascar entre 1969 et 1974, et demeure un professeur invité dans de nombreuses universités africaines.

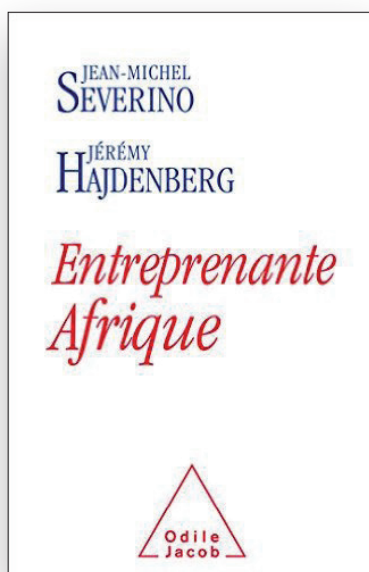
Consultant pour de nombreux organismes internationaux et nationaux d'aide au développement (Banque mondiale, BIT, Commission européenne, OCDE, ministère des Affaires étrangères, PNUD, Unesco), il occupe le poste de Professeur émérite, Agrégé en sciences économiques de classe exceptionnelle, à l'Université Paris X Nanterre. Il préside le Centre d'études et de recherche pour

une nouvelle économie appliquée. Il enseigne au sein du Collège interarmées de défense et de l'Institut supérieur de relations internationales et stratégiques.

Auteur d'une centaine d'articles dans des revues spécialisées et de nombreux ouvrages sur le développement et l'économie politique internationale, il assure la direction scientifique de la Revue "Tiers Monde". Il est également chargé du chapitre « Afrique Subsaharienne » dans "l'Année stratégique".

Philippe Hugon est membre titulaire de la 3ème section de l'ASOM.

Entreprenante Afrique



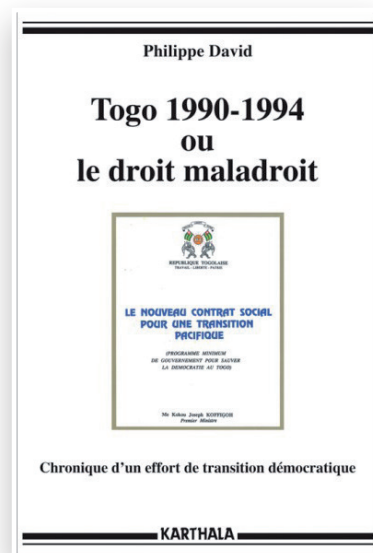
Jean-Michel Severino et
Jérémy Hajdenberg
Odile Jacob 2016

En 2050, le PIB de l'Afrique pourrait égaler celui de l'Union européenne, tandis que sa population comptera deux milliards d'habitants. Au cœur de cette expansion, des PME - et à leur tête des femmes et des hommes africains - qui sont en train d'écrire l'histoire économique et sociale du continent. Ce livre nous

invite à les découvrir : qui sont-ils, ces entrepreneurs africains, et quelles sont leurs motivations ? Dans quels secteurs se développent-ils tout particulièrement ? En quoi innove-t-ils et comment cela les conduit-il à remodeler leur continent ? De l'agroalimentaire à la téléphonie, du bâtiment à la santé en passant par le tourisme et l'énergie, une autre économie africaine se dessine. Sans nier ses fragilités ni sa pauvreté encore endémique, Jean-Michel Severino et Jérémy Hajdenberg nous montrent qu'elle se construit sur un cercle vertueux, où les handicaps deviennent des opportunités, où ceux qui offrent de nouveaux services en sont aussi les consommateurs. Forte de son nouveau marché intérieur, cette Afrique-là porte de plus en plus les espoirs de la croissance mondiale.

Jean de La Guérivière

Togo 1990-94 ou le droit maladroît



Philippe David
Karthala 2015

Au Togo, trois ans et demi seulement ont séparé les premières colères populaires de 1991 contre le régime autocratique du général Eyadema, en place depuis 1967, et l'achèvement

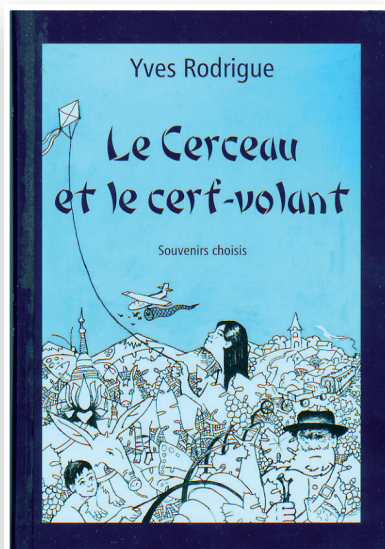
définitif, en mai 1994, d'une transition démocratique généreuse mais chaotique, maintes fois contrariée et finalement ratée. Le lecteur trouvera ici le récit scrupuleux et précis d'une période douloureuse, confuse et souvent sanglante, observée sur place et jour après jour jusqu'en septembre 1992. Témoin direct des événements, l'auteur est d'abord attentif au conditionnement juridique des évolutions politiques du pays.

Au début des années 1990 et après plusieurs autres pays africains, le Togo s'engage à son tour dans une Conférence nationale, bientôt « souveraine ». Si cette dernière est jugée brouillonne par l'auteur, elle n'en reste pas moins, à ses yeux, courageuse et finira par accoucher quand même d'une transition tout à fait possible. Il décrit comment le président Eyadema, vilipendé et refusant de participer, cacha finalement bien son jeu, en soufflant le chaud et le froid, même s'il finira par accepter l'expérience proposée. Il analyse par ailleurs le rôle de l'armée qui, inquiète de sa survie, se livra à des exactions importantes comportant son lot de séquestration, d'humiliation et de répression. Il montre aussi, comment les tout nouveaux ministres et hauts-conseillers, inexpérimentés, succombèrent rapidement parfois à la facilité ou au désengagement.

L'auteur revient sur ces nombreux commentateurs, journalistes et citoyens de bonne foi qui ont dénoncé les dérives mais souvent en vain. Il témoigne de cette multiplication de textes juridiques s'empilant les uns sur les autres, mal ficelés, ambigus ou inopérants. Il constate à son tour un amenuisement progressif des chances des patriotes de la transition de voir le processus électoral et constitutionnel aboutir à une quatrième République, certes non exempte d'avancées démocratiques mais qui saura assurer la sauvegarde d'un régime autoritaire pendant de longues années encore.

Philippe David est magistrat, breveté de l'ENFOM, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-mer et fondateur de l'association « Images et Mémoires », Coopérant et fonctionnaire international en Afrique pendant trente ans. Il était en poste au Togo pendant la période de cette transition démocratique. Il est l'auteur, aux éditions Karthala, de plusieurs ouvrages dont « Villages noirs » et visiteurs africains et malgaches en France et en Europe (1870-1940) et d'Ernest Noiroto, un administrateur colonial hors normes (1851-1913).

Le cerceau et le cerf-volant, souvenirs choisis



*Yves Rodrigue
Publédit 2015*

Yves RODRIGUE est décédé le 23 décembre dernier à Issy-les-Moulineaux où il avait été hospitalisé pendant quelques semaines. Il avait 93 ans. Comme l'a indiqué notre secrétaire perpétuel dans l'annonce de son décès, Yves RODRIGUE était, jusqu'à ces derniers mois, très fidèle de nos séances, devenu pour beaucoup un

ami. Il était soucieux de transmettre les connaissances qu'il avait acquises au cours d'une carrière d'une extrême richesse. Il nous laisse plusieurs livres de thèses, chroniques, témoignages et également une douzaine de films documentaires puisqu'il excellait également dans la discipline de cinéaste, assez rare pour un diplomate de sa génération.

Son dernier ouvrage, tout récent puisque édité en novembre 2015, intitulé « Le cerceau et le cerf-volant » est un livre de souvenirs choisis, très amusant et facile à lire, illustré par un ami dessinateur de talent, Viktor Musi. Davantage qu'une biographie, ce livre donne la liste des publications et donc des aventures qui ont jalonné sa vie, sans ordre chronologique autre que celui de ses expériences et ses rêves. Il a parcouru en effet les cinq continents avec une insatiable curiosité, d'abord comme administrateur et surtout diplomate puis, après sa première retraite, pour soutenir les PME à travers le monde, avant de se mettre depuis dix ans à des mémoires. Celles-ci n'en sont, pas vraiment tant elles fourmillent d'anecdotes et de jugements qui font écho à l'actualité ou reprennent des aspects de sa grande culture sur l'Amérique, l'Afrique, l'Asie de même que le bouddhisme et le shintoïsme sujets sur lesquels il était intarissable.

Fils d'ingénieur né au Bouscat, le quartier chic de Bordeaux, Yves Rodrigue fut, enfant, très proche d'une grand-tante vivant à Neuilly riche veuve concertiste d'un diplomate néerlandais. C'est d'ailleurs au lycée Pasteur de Neuilly qu'il fit ses études secondaires. Il fut fasciné très tôt par les récits d'explorateurs qui l'amenèrent à se tourner vers l'Ecole coloniale d'où il sortit breveté en 1942. Lieutenant à la 9ème DIC (Division de l'Infanterie coloniale) qui faisait partie de la Première Armée commandée par de Lattre, il débuta sa carrière au Laos de 1945 à 1949, au cabinet du Haut Commissaire à

Vientiane puis comme son délégué à Attapeu.

Comme beaucoup de ceux que l'on appelait « les Indochinois », il poursuivit sa carrière au Cameroun où il commanda la subdivision de Rey Bouba en pays Bamiléké. IL poursuivit au Maroc puis, en 58 et 59 au Secrétariat général de la Communauté. Parlant couramment anglais, il eut la possibilité de passer deux ans à Harvard où il soutint une thèse sur les Baongo. Nommé premier secrétaire à Bangkok puis, chargé d'affaires à Kaboul, il fut pendant cinq ans, de 62 à 67 consul général à Houston, puis conseiller en Belgique puis de 67 à 71. Conseiller diplomatique auprès du Conseil de l'Europe, membre de la délégation qui négocia l'OSCE, il fut par la suite Consul général à Hong Kong, Ambassadeur au Vanuatu puis en Birmanie. De tous ces postes et activités, Yves Rodrigue tira des livres et des films, notamment sur la Birmanie dont il avait épousé la spiritualité.

Licencié en droit, diplômé d'Harvard, Yves Rodrigue suivit le cursus diplomatique habituel jusqu'au grade de Ministre plénipotentiaire. Mais parallèlement il passa un DEA de cinéma ethnographique puis un Doctorat de sciences de l'art (audio-visuel) à Nanterre. Il choisit enfin, dans années 90, lors de sa première retraite, d'être administrateur de société et consultant pour les PME se consacrant ainsi, à l'occasion de nombreux voyages ou pèlerinages, à sa nouvelle passion, le cinéma.

Sa carrière militaire et administrative fut reconnue par la Légion d'honneur et l'ordre National du Mérite. Il était officier des deux ordres et titulaire de plusieurs décorations étrangères, notamment belges et birmanes.

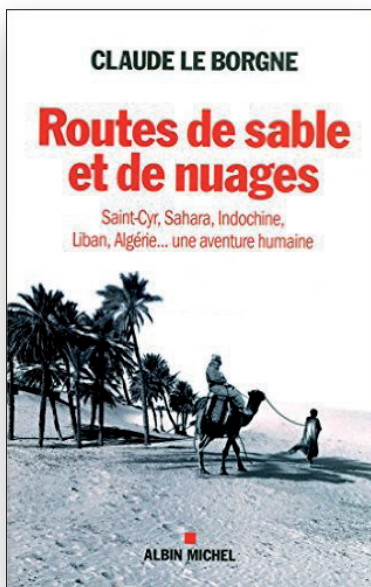
Sur sa vie privée il fut toujours très discret. Divorcé de madame Anna Woodbridge, il avait deux fils, Christophe et François -Xavier et une fille

Marie-Véronique à la mémoire de laquelle est dédiée ce dernier livre de souvenirs choisis.

Il avait succédé en 1998 en 2ème section au fauteuil de Paul-Marc Henry, lui aussi ancien élève de l'ENFOM mais aussi de l'ENA, grande figure de notre diplomatie multilatérale, Directeur adjoint du PNUD et Président d'OCDE.

Raymond Césaire

Routes de sable et de nuages



*Claude Le Borgne
Albin Michel 2015*

L'auteur de cet ouvrage d'un soldat est un général à la retraite. Sans jamais compromettre «sa vocation de soldat, et son honneur d'homme et de chrétien», il passe sa vie en revue. Son enfance, ses études, ses guerres. Ayant servi quarante ans dans l'Armée française, il a vécu une dizaine d'années chez les bédouins du Sahara occidental, participé aux campagnes d'Indochine, de Mauritanie et d'Algérie.

Il a commandé la Vème division blindée en Allemagne, suivi au Liban

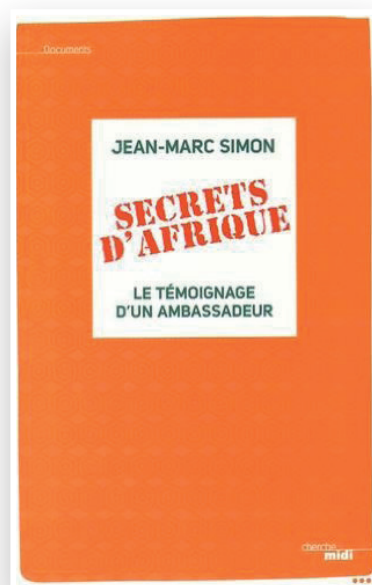
des études d'arabe classique et a été rédacteur à la revue Défense nationale... Une vie trépidante comme ces pages le montrent avec beaucoup d'allant et une joie de vivre communicative.

Elles sont pleines de Sénégalais et de Maures, de bidasses, de déserts, de paras, de colonies, d'amitiés viriles, de chameaux, de repos du guerrier, mais sont aussi chargées d'une nostalgie douce-amère.

On y suit avec intérêt les changements de société, les souffrances intimes, les soubresauts économiques et sociaux qui agitent notre société depuis une soixantaine d'années. Bon pied, bon oeil, l'auteur, en témoin privilégié de son temps, garde même une belle acuité pour nous raconter ce parcours très personnel à la Montaigne, mais qui «lorgnerait» du côté de la Bandera et de Pépé le Moko.

Florelle Chapelle

Secrets d'Afrique, le témoignage d'un Ambassadeur.



*Jean-Marc Simon
Cherche midi*

À travers dix récits, Jean-Marc Simon, un ambassadeur qui a consacré près de trente ans de sa carrière aux relations franco-africaines, nous emmène de N'Djamena à Abidjan, en passant par Bangui et Pretoria. Il y évoque les interventions de l'armée française en Centrafrique ou en Côte d'Ivoire, une vaste opération d'échange de prisonniers en Afrique australe à la fin du régime de l'apartheid, le génocide du Rwanda, la dévaluation du franc CFA, avec en filigrane le récurrent débat sur la Fran-

çafrrique. On y côtoie Hissène Habré, Jacques Chirac, Pik Botha, Ange-Félix Patassé, Omar Bongo, Nicolas Sarkozy, Laurent Gbagbo...

Des aventures souvent cocasses, parfois tragiques, qui témoignent de l'intérêt constant que la France, en dépit de quelques différences d'approches, a porté à ce continent, de François Mitterrand à François Hollande.

Au terme d'une carrière parti-

culièrement riche sur tous les continents, Jean-Marc Simon, qui lors de son dernier poste a su gérer avec succès la crise ivoirienne au mieux des idéaux démocratiques et intérêts des deux pays, a été élevé à la dignité d'Ambassadeur de France. Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, il a présenté la candidature d'Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire, qui a été reçu le 4 novembre 2013 en qualité de membre associé de cette institution.

Sites et blogs recommandés par AROM

France Diplomatie MAEDI
Ministère des Outre-mer

Objectifafrique.daoui@diplomatie.gouv.fr



La Lettre électronique
de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer

www.academiedoutremer.fr

<http://ti.diako.blog.com>



<http://www.isc.cnrs.fr>

Musée national de l'histoire de l'immigration

lettre@palais-portedoree.fr

Académie des Sciences d'Outre-Mer

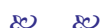


ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Circulaire du 10 janvier 2017

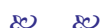
Chères consœurs, chers confrères,
Chères amies, chers amis,

Depuis la dernière circulaire, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de nos consœurs et confrères suivants : Nicole Petit-Maire, correspondante en 4^e section, le 23 juillet 2016, Émile-Derlin Zinsou, membre associé, le 28 juillet 2016, Bara Diouf, membre associé, le 7 septembre 2016, Marcel-André Ortolland, membre titulaire en 3^e section, le 19 septembre 2016, Denise Bouche, correspondante en 1^{re} section, le 6 octobre 2016, Philippe Laburthe-Tolra, membre titulaire en 5^e section, le 2 novembre 2016, Yves Rodrigue, membre titulaire en 2^e section, le 23 décembre 2016, Gérard Conac, président honoraire et membre titulaire en 3^e section, le 30 décembre 2016, Mário Soarès, membre associé, le 7 janvier 2017.



Yves Gazzo, membre titulaire en 3^e section et membre du bureau, succède en 2017 à Philippe Bonnichon, président de l'Académie en 2016.

Jean-François Turenne, membre titulaire en 4^e section, a été élu membre du bureau le 6 janvier 2017, en remplacement de Denis Vialou, lui-même élu vice-président le 18 novembre 2016.



Depuis la rentrée de septembre 2016, le programme des séances nous a permis d'aborder des sujets passionnants et variés :

- le 7 octobre 2016, à l'initiative de Michel Boyon, une séance a été consacrée à *l'illustration de la francophonie dans la culture et les médias*



Patrice Gélinet, ancien directeur de France Culture,
membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel

- le 14 octobre, *Les nouveaux enjeux du développement de l'Afrique et le rôle de l'Union européenne* ont été présentés par Jean-François Valette, suivis de la projection du film *Riz amer, les Indochinois en Camargue, 1939 – 1952* par Antoinette Maux-Robert, interviewée dans le film sur son père Henri Maux
- le 4 novembre, sous la direction de Philippe Bonnichon, *L'appel de l'outre-mer : la littérature de voyages et ses illustrations* nous a passionnés
- le 18 novembre, un nouveau colloque a été organisé par Bruno Delmas et Étienne Le Roy sur le thème des « *Communs* » enjeux de partages et de responsabilités
- le 2 décembre, la séance *Les Antilles, pivot de la stratégie dans la guerre d'indépendance* a été organisée par Philippe Bonnichon avec la coopération de la Société des Cincinnati de France
- la dernière séance de l'année, le 9 décembre, a été riche : Christian Valantin est venu parler de son ouvrage *Trente ans de vie politique avec Léopold Sédar Senghor*, Jean-François Zorn a ensuite exposé son travail *Corps et âme : Daniel Broussous (1912-1973), médecin missionnaire au Cameroun, artiste-peintre et photographe du Bamileké et de La Cévenne*

Enfin, l'Académie a décerné ses [prix littéraires](#) dont voici la liste :

Prix Luc DURAND-RÉVILLE

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. *Gitega, capitale du Burundi : une ville du Far West en Afrique orientale allemande, 1912-1916.*

Paris : Karthala, 2015

Prix Albert BERNARD

MOHAMED, Nadifa. *Le verger des âmes perdues.*

Paris : Lattès, 2015

Prix La Renaissance Française (ex-aequo)

ABOSSOLO, Pierre Martial. *Fantastique et littérature africaine contemporaine : entre rupture et soumission aux schémas occidentaux.*

Paris : H. Champion, 2015

BOUDREAU, Annette. *A l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie.*

Paris : Classiques Garnier, 2016

Prix Paul BOURDARIE

MABANCKOU, Alain. *Petit Piment.*

Paris : Seuil, 2015

Prix Robert CORNEVIN

DOZON, Jean-Pierre. *Afrique en présences : du monde atlantique à la globalisation néolibérale.*

Paris : Maison des sciences de l'homme, 2015

Prix Paul BOUTEILLER

THABOUILLOT, Gérard. *Le territoire de l'Inini, 1930-1969.*

Matoury : Ibis rouge, 2016

Prix Auguste PAVIE

NAAMAN, Abdallah. *Le Liban : histoire d'une nation inachevée.*

Paris : Glyphe, 2015

Prix maréchal Louis-Hubert LYAUTEY

RIVET, Daniel. *Un acteur incompris de la décolonisation : le général Edouard Méric, 1901-1973.*

Saint-Denis : Bouchène, 2015

Prix Monsieur et Madame Louis MARIN

PATARY, Bernard. *L'institution missionnaire en Asie, XIX^e-XX^e siècles : le Collège général de Penang : un creuset catholique à l'époque coloniale.*

Paris : Karthala, 2015

Prix Robert DELAVIGNETTE

HAVARD, Gilles. *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840.*

Paris : les Indes savantes, 2016

Prix d'Encouragement à la recherche de la Société des amis (ex-aequo)

DENGLOS, Guillaume. *Juin l'Africain : le « dernier maréchal d'empire », 1888-1967.*

Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 11 décembre 2014.

LANGONE, Angela Daiana. *Molière et le théâtre arabe : réception moliéresque et identités nationales arabes.*

Berlin : De Gruyter, 2016

NOUREDINE, Nahed Nadia. *Le Maghreb en traduction : traduction, diffusion et réception en Espagne de la littérature maghrébine de langue française.*

Arras : Artois presses université, 2015



Quatre installations ont marqué cette fin d'année :

- le 7 octobre, celle de Dominique Barjot en qualité de membre titulaire en 2^e section sur le siège de Raoul Girardet par Bruno Delmas

- le 2 décembre, celle de Jacques Crosnier en qualité de membre libre sur le siège de Roland Paskoff par Yves Gazzo

- le 9 décembre, celle de Jacques Dewatre en qualité de membre libre sur le siège de Michel Tauriac par Philippe Bonnichon

- le 21 décembre, en présence du président François Hollande et d'Abdou Diouf, ancien président du Sénégal, une séance exceptionnelle a donné lieu à l'installation, par Jacques Godfrain, de Macky Sall, président de la République du Sénégal, en qualité de membre associé, qui nous a entretenus de *Culture, science et recherche, piliers du développement*



Au premier plan, Abdou Diouf

De gauche à droite

MM. Gazzo, Bonnichon, Godfrain, Gény, Sall et Hollande

En annexe, les signatures des trois chefs d'État dans le Livre d'or de l'Académie



De nombreux ouvrages d'académiciens ont paru depuis la dernière circulaire (par ordre chronologique) :

Bernard DADIÉ (biographie)

De Climbié à carnet de prison : essai sur l'invention de la littérature ivoirienne. Suivi de *Les Dadié de Gabriel à Bernard : histoire d'une fidélité* / Marcel Amondji, éd. Anibwé, mai 2016

Edmond JOUVE (préfacier)

Le Congo-Kinshasa, une République démocratique ?, éd. l'Harmattan, août 2016

Jean-Louis BAUDOUIN

Code civil du Québec 2016-2017, éd. Wilson & Lafleur, août 2016

Dominique WOLTON

Communiquer c'est vivre : entretiens avec Arnaud Benedetti, éd. le Cherche Midi, septembre 2016
Francophonie : de Hanoï à Dakar : le pacte brisé, éd. le Cherche Midi, novembre 2016 (préfacier)

Carlos Antonio CARRASCO

Manual del diplomático, éd. Vinculos, septembre 2016

Mohammed BEDJAOUI

En mission extraordinaire : carnets d'un ambassadeur d'Algérie en France (1970-1979), éd. l'Harmattan, octobre 2016

Jacques FRÉMEAUX (préfacier)

1916 en Mésopotamie : Moyen-Orient : naissance du chaos alerte, éd. CNRS, octobre 2016

Bahija SIMOU

Le Maroc et la France : le parcours vers l'indépendance, 1912-1956, éd. Direction des archives royales, octobre 2016

Philippe DAVID

Cartes postales du Togo : période semi-moderne : 1920-1960, n° 2, éd. Sépia, octobre 2016

François BELLEC

Histoire universelle de la navigation. Volume 1, Les découvreurs d'étoiles, éd. J.-P. de Monza, octobre 2016

Michel LEVALLOIS (sous la direction)

Les saint-simoniens dans l'Algérie du XIX^e siècle : le combat du Français musulman Ismaïl Urbain, éd. Riveneuve, novembre 2016

Philippe HUGON

Afriques : entre puissance et vulnérabilité, éd. Armand Colin, août 2016

L'Afrique : défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité, éd. Eyrolles, novembre 2016

Bernard DUPAIGNE

Déluges et catastrophes, éd. l'Harmattan, octobre 2016
Dictionnaire insolite du Cambodge, éd. Cosmopole, novembre 2016

Histoire du musée de l'Homme : de la naissance à la maturité (1880-1972), éd. Sépia, janvier 2017

Jean du BOIS de GAUDUSSON (préfacier)

La loi sur le statut de l'opposition à Madagascar : un mal nécessaire, éd. l'Harmattan, novembre 2016

Clément MATHIEU

Mes chemins d'Afrique : carnet d'un agronome, éd. Dacres, décembre 2016

Danielle ÉLISSEEFF

Les arts de l'Extrême-Orient, éd. PUF, décembre 2016



Cette fin d'année 2016 a débuté par plusieurs visites :

- le déplacement à Verdun du 8 au 10 septembre organisé par Jeanne-Marie Amat-Roze s'inscrivant dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale a connu un vif succès. Le but principal de cette visite était l'inauguration d'une plaque commémorant le sacrifice des soldats d'outre-mer venus combattre à Verdun. La cérémonie, au fort de Douaumont (prise d'armes, dépôt de gerbe...), fut particulièrement émouvante.



Fort de Douaumont

En annexe, le texte de Jeanne-Marie Amat-Roze pour illustrer le voyage à Verdun

- le 13 septembre, à l'initiative de Bruno Delmas, visite de l'exposition *Des voyageurs à l'épreuve du terrain* aux Archives nationales.

- les 26 et 27 octobre, à l'initiative de Josette Rivallain, un voyage de la Société des amis à Colmar à l'occasion de l'exposition *Afrique et donateurs, une histoire*

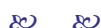
colmarienne du XIX^e siècle à nos jours (commissaire, Josette Rivallain) au Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie. Plus d'un millier d'objets témoignent de cultures diversifiées et d'artisanat d'art.



Notons le 100^e anniversaire de l'association Renaissance française fondée par Raymond Poincaré organisé par Denis Fadda, son président international, événement fêté à l'occasion d'une séance particulière de l'Académie, le mercredi 21 septembre 2016.



A l'occasion du 350^e anniversaire de l'Académie des sciences, notre Académie a signé un partenariat le 26 septembre 2016 avec l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines (ASCAD), représentée par son président, M. Aïdara Daouda.

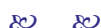


La première réunion du Groupe interacadémique pour le développement (GID) s'est tenue le 16 novembre 2016 à l'Académie sous la présidence de MM. GénY et Turenne, pour définir et coordonner les actions de formation au service du développement.



Le Tome LXXV de *Mondes et Cultures* comprenant 2 volumes (séances de l'année 2015 et « Année Grande Guerre ») sortira au cours du premier trimestre.

Les actes des premiers entretiens de l'outre-mer de l'Indochine coloniale au Vietnam d'aujourd'hui vont faire l'objet d'une publication aux éditions Magellan dans les prochaines semaines.



Les séances de 2017 s'annoncent très intéressantes :

- le 6 janvier, transmission de présidence de Philippe Bonnichon à Yves Gazzo et installation de Philippe Taquet en qualité de membre titulaire en 4^e section par Denis Vialou

- le 20 janvier, communication de Michel Roussin, qui sera présenté par Pierre GénY, sur *Les chemins de fer et l'Afrique* et installation de Francis Szpiner en tant que membre libre par Pascal Chaigneau

- le 24 février, *L'ONU et le maintien de la paix en Afrique* par Jean-Marc de La Sablière présenté par Jean-Marc Simon

- le 3 mars, séance thématique organisée et présentée par Georges Pagé sur le thème de *L'aviation dans la Grande Guerre*

- le 15 mars, séance Grande Guerre au Grand Auditorium de l'Hôtel de Ville portant sur *La mémoire des troupes d'outre-mer sur les champs de bataille*

- le 17 mars, séance thématique organisée par Philippe Hugon et Jean Nemo sur *Les Afriques en devenir* et installation de Michel Boyon en qualité de membre titulaire en 1^{re} section par Pierre GénY



Nos sincères félicitations vont à :



Maurice Faivre, promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur



Anne-Marie Moulin, promue au grade d'officier de la Légion d'honneur



Yves Coppens, élevé à la dignité de grand'croix dans l'Ordre national du Mérite



Chères consœurs, chers confrères,
Chères amies, chers amis,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, aussi riche en activités variées que la précédente.

J'espère vous retrouver nombreux à la rentrée lors de nos prochaines séances et je vous assure de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

Pierre GÉNY

Secrétaire perpétuel

OIF



Avec son 16ème sommet qui s'est tenu pour la première fois à Madagascar témoignant de l'amélioration de conditions de sécurité de l'Ile, l'OIF est devenue une organisation internationale mature dont la secrétaire générale sait valoriser l'action sur le plan politique tout en mesurant ses limites. Son intervention en novembre devant l'Assemblée générale des Nations Unies et sa participation au 27ème sommet Afrique-France sur la sécurité ont montré qu'elle fait désormais partie de la famille au sein de laquelle la succession d'Abdou Diouf n'était pas si facile à assurer. En plus de la tradition d'appui à la vie démocratique et du fameux prix littéraire des cinq continents qui fait aujourd'hui référence, elle s'est orientée avec succès vers la jeunesse et l'informatisation de la communication qui sont des terrains de prédilection pour l'avenir de l'Afrique et de la langue française dans le monde surtout si les désordres et violences encore trop souvent relevées finissent par s'apaiser.

16ème Sommet de la Francophonie

Mali : Michaëlle Jean à Bamako pour le 27e sommet Afrique-France

Ce rendez-vous a su montrer, de manière irréfutable, attelle souligné, combien « nous sommes tous concernés et surtout animés d'une même volonté d'unir davantage nos efforts. Nous savons l'urgence d'une mutualisation conséquente de nos expériences, de nos ressources, de nos forces et de nos renseignements, pour mieux anticiper, prévenir et combattre jusqu'à leur éradication ces organisations criminelles qui sèment la terreur, répandent la corruption, cherchent à nous déstabiliser, voudraient nous diviser, pour étendre et dégager les circuits de tous leurs trafics de drogues, d'armes et d'humains. »

La secrétaire générale rappelle que « c'est tout le sens de la

Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente, que l'OIF a organisée à Paris au mois de juin dernier, dans le droit fil de la Résolution adoptée par tous les chefs d'État et de gouvernement présents lors du Sommet de la Francophonie à Dakar en 2014. »

Les discussions, lors du huis clos des chefs d'État, auquel l'OIF a été invitée à participer, ont conforté le plaidoyer que la Secrétaire générale porte partout, y compris lors de son intervention au Conseil de sécurité de l'ONU en novembre dernier, au sujet des opérations de maintien de la paix. Sur cette question, Michaëlle Jean a pu s'entretenir en marge du Sommet Afrique-France, avec Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Mali, et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et lui a réitéré le soutien de la Francophonie : « il faut élargir le mandat des opérations de maintien de la paix(OMP) afin qu'elles répondent à la nature des nouveaux défis, afin de mieux protéger les contingents et les civils. Nous encourageons plus de pays de l'espace francophone à participer à ces opérations, avec des moyens financiers accrus et des formations adaptées », a déclaré Michaëlle Jean, rappelant que depuis 20 ans l'OIF et l'ONU ont un partenariat soutenu pour les opérations menées en environnement francophone, non seulement sur le plan des capacités linguistiques des soldats et militaires déployés et qui doivent pouvoir communiquer adéquatement en français avec les populations, mais aussi pour mobiliser la gamme d'experts francophones du domaine de la sécurité, juristes, procureurs, médiateurs, etc

La Secrétaire générale a eu également l'occasion de rappeler l'engagement de la Francophonie en matière de prévention et d'actions avec les jeunes de tout l'espace francophone. Le succès de la campagne Libres ensemble, qui s'est vite transformée en un réseau dynamique tou-



chant des millions de jeunes sur les réseaux sociaux et générant de plus en plus d'activités aussi sur le terrain, est éloquent. Les jeunes associés autour des valeurs de liberté, de solidarité, de fraternité dans la diversité ont la force du nombre pour le dire, agir, créer et entreprendre ensemble. Devant la somme de projets de qualité d'entrepreneuriat social et solidaire déposés sur la plateforme Libres ensemble par les jeunes, Michaëlle Jean a annoncé avec plaisir le lancement par l'OIF d'un programme de financement participatif qui permettra d'en sélectionner plusieurs pour des fonds de démarrage et d'appui.

La Francophonie s'engage aussi concrètement en faveur du développement humain, inclusif et économique durable des pays. « Il faut une mobilisation massive pour contrer le sous-emploi des jeunes et la féminisation de la pauvreté dans le continent africain et qui suppose un soutien robuste à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois ». D'où la contribution de la Francophonie dans la mise en œuvre de stratégies conséquentes pour le développement des énergies renouvelables et des nouvelles technologies numériques, la modernisation et la diversification de l'agriculture, la création de chaînes de valeur et de richesses, la formation professionnelle, un appui structurant aux initiatives économiques des jeunes et des femmes dans des filières porteuses innovantes et créatrices d'emplois, etc. Autant de chantiers menés par l'OIF et que la Secrétaire générale



blés dans la capitale malienne, la Secrétaire générale a évoqué avec enthousiasme les actions entreprises depuis deux ans par l'OIF comme le programme visant le renforcement et la mise en place d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises et d'industries – TPE, TPI, PME, PMI dans différentes filières – avec 12 pays d'Afrique subsaharienne francophone ciblés (Sénégal, Madagascar, Bénin, Burkina Faso, Mali, République démocratique du Congo, Guinée, Gabon, Cameroun, Niger, Togo, Côte d'Ivoire).

Michaëlle Jean reçoit le secrétaire d'état chargé du développement et de la francophonie

La Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Michaëlle Jean, s'est entretenue, ce vendredi 6 janvier 2017 au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, avec le Secrétaire d'État français auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international chargé du Développement et de la Francophonie, Monsieur Jean-Marie Le Guen.

Pour cette première rencontre depuis la nomination de Monsieur Le Guen le 6 décembre dernier, ils ont d'abord échangé sur les conclusions du XVI^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu les 26 et 27 novembre dernier à Antananarivo. Ils ont également évoqué la signature de l'Accord cadre de partenariat entre l'Agence française de développement (AFD) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en présence du Président de la République française le 26 novembre à Madagascar, et ont tous les deux plaidé pour une mise en œuvre rapide de cet Accord, notamment dans le domaine de l'éducation et l'entrepreneuriat. M. Le Guen a félicité la Secrétaire générale et l'OIF pour l'excellente organisation et le succès du Sommet d'Antananarivo.



a abordés avec les acteurs économiques et les décideurs rassemblés, à l'invitation du partenariat africain et français, au 4^e Forum économique Afrique-France organisé à Bamako.

S'adressant aux acteurs économiques présents, notamment les femmes et les jeunes entrepreneurs rassem-

Michaëlle Jean et Jean-Marie Le Guen ont ensuite longuement discuté des axes prioritaires mis en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et trouvé des convergences comme le soutien à la recherche, l'éducation de base et la formation professionnelle de qualité, l'emploi des jeunes et des femmes et le soutien à l'entrepreneuriat, les conditions de la stabilité et le dialogue politique, les actions en faveur de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Prix des cinq continents

Résumé : La narratrice tunisienne raconte sa mère. Comme le lui dit l'une de ses amies, il t'aura fallu une révolution



(des jasmins) pour oser parler de tes rapports avec elle. Le sujet n'est pas tabou mais dévoiler, au sens figuré comme au sens propre, la personnalité maternelle n'est pas une affaire facile. D'autant que le silence familial a toujours été la règle. Raconter l'intime c'est mettre un sens à tout ce qui a été, est et sera. C'est essentiel aussi pour comprendre ce que sont et seront les bouleversements politiques et sociologiques.

Bio : Fawzia Zouari, née au Kef, est une écrivaine et journaliste tunisienne. Docteur en littérature française et comparée de la Sorbonne, elle vit à Paris depuis 1979. Elle a travaillé à l'Institut du monde arabe - à différents postes dont celui de rédactrice du magazine Qantara1 - avant de devenir journaliste à l'hebdomadaire Jeune Afrique en 1996. Parmi ses publications : La caravane des chimères (Olivier Orban, Paris, 1981), Ce pays dont je meurs (Ramsay, Paris, 1999), La Retournée (Ramsay, Paris, 2002), Le voile islamique (Favre, Paris, 2002), Pour en finir avec Shahrāzah (Edisud, Aix-en-Provence, 2003), Ce voile qui déchire la France (Ramsay, Paris, 2004), La deuxième épouse (Ramsay, Paris, 2006). Elle participe à de nombreuses émissions de télévision sur l'évolution des pays arabes.

La prochaine grande manifestation de l'OIF seront les 8èmes jeux de la Francophonie qui se dérouleront du 21 au 30 juillet 2017 à Abidjan



IMAGES & MEMOIRES



www.imagesetmemoires.com

L'association, toujours présidée par Stéphane Richemond, a publié avec beaucoup de régularité, sous la direction de Jean Michel Andrault, ses bulletins trimestriels.

Bulletin n°48 (Printemps 2016) :

Odile Goerg : En route sur les pistes du Mali avec Jean-Paul Sivadier : Le circuit Cinéma Africain à la fin des années 1950

Jean-Jacques Fadeuilhe et Alain Tirefort : Un nouvel ouvrage publié : Le pont flottant d'Abidjan.

Stéphane Richemond : Coup de cœur : L'occupation du Togo vue par une carte satirique allemande

Jean Michel Andrault : In memoriam : Seydou Keita et Malick Sidibé deux maîtres de la photo malienne.

Alain Tirefort : Découvrir redécouvrir : Sur le tableau noir de la colonisation : « La colonne » Voulet-Chanoine 1898-1899)

Pierre-André Dürr : Le père Maurice Briault 1874-1953 missionnaire des Pères du Saint-Esprit ethnologue, aqua-
relliste, peintre et portraitiste

Bulletin n°49 (Été 2016) :

Lasina Simporé et Olivier Blot : Exposition "Un âge de fer
africain"

Liêm-Khê Luguern : Camps de travailleurs coloniaux de la
Seconde Guerre mondiale en France le cas des « camps de
travailleurs indochinois »

Alain Tirefort : Souvenirs : Le CAFI de Sainte-Livrade-sur-
Lot

Alain Tirefort : Mythe ou réalité ? Le Monomotapa

Jean-Jacques Fadeuilhe : Représentations imagées sur
les actions des sociétés implantées en Côte d'Ivoire (1900-
1939)

Bulletin n° 50 (automne 2016)

A propos de Samory Touré (suite) par Xavier Ricou.
Les plus anciennes cartes de Djibouti et de Harare par Phi-
lippe Oberlé.

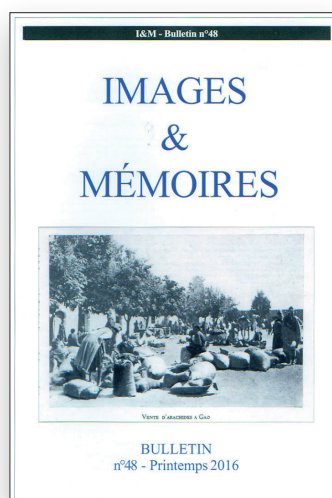
En Afrique au temps des aventuriers, récit de Pierre Ro-
sière (la collecte des peaux et la chasse aux crocodiles du
Nil dans la République du Mali de 1961 à 1963)

Le camp Joffre à Rivesaltes par Alain Tirefort.

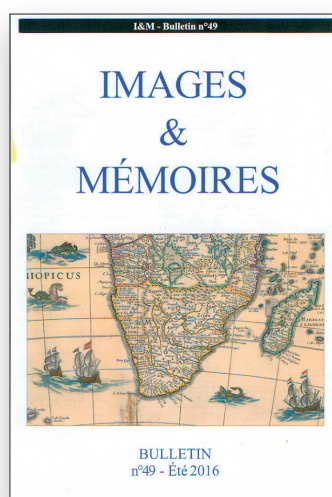
Mythe ou réalité ? Le Royaume du Prêtre Jean par Alain
Tirefort.

L'exposition sur Charles Boirau, conçue par Jean-Luc
Le Bras, que l'association avait inaugurée pour son ving-
tième anniversaire à la Mairie du 7^e en novembre 2015, a
été présentée avec un catalogue augmenté à l'Académie
des sciences d'outre-mer de juin à septembre 2016 puis,
en octobre à la Tour Saint- Aubin à Angers. Elle devrait in-
téresser par la suite un certain nombre d'instituts français.

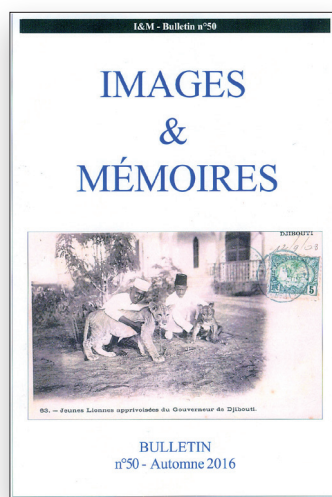
Parmi les expositions préparées par l'association et devant
être présentées en Afrique se trouve celle sur Lomé 1884-1914
et une autre sur Gustave Darboux. Les bulletins font égale-
ment place aux publications des adhérents et amis et à celles
concernant la philatélie ainsi qu'aux enchères des grandes
ventes consacrées à l'outre-mer à Drouot, chez Artcurial ou
Tajan. I&M recommande aussi, comme le fait AROM, le blog
hebdomadaire de Tidjane Diakit.



dans les outre-mer », Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire et
la guerre de 1914-1918, par Jean-Jacques Fadeuilhe, doc-
teur en économie du développement ; Le Gabon dans la



comme stratégie pour les métis de Madagascar, par Vio-
laine Tisseau, docteur en histoire contemporaine, spécia-
liste de Madagascar ; Mémoires de la Grande Guerre au
Mali, par Sébastien Philippe, architecte à Bamako, délégué



A l'initiative de Sté-
phane Richemond, I&M
a organisé pour la pre-
mière fois une demi-
journée thématique de
conférences. Organisée
par Alain Tirefort, elle
s'est déroulée le 15 avril à
l'Académie des sciences
d'outre-mer sur le thème
des Images des Outre-
mer pendant la grande
guerre. Elle a vu la par-
ticipation d'Alain Tirefort
sur « La Grande Guerre

Grande Guerre : du « bec
de canard » à Cocobeach,
par Raphaëlle Walter,
docteur en géographie
économique, ancienne
enseignante à l'univer-
sité Omar-Bongo du
Gabon ; L'image des Afri-
cains pendant la Grande
Guerre : deux organes
de presse, La Baïonnette
et J'ai vu, par Alain Tire-
fort, docteur en histoire
contemporaine, ex-en-
seignant-chercheur HDR
(UAG) ; La Grande Guerre

du Souvenir français,
représentant d'Images &
Mémoires au Mali, auteur
de plusieurs ouvrages
sur l'histoire de ce pays.

I&M avait tenu son
Assemblée générale le
25 juin 2016 au restaur-
ant l'Empire 71 Bd Exel-
mans 75016 Paris. Elle
comptait à cette date
158 adhérents à jour de
leur cotisation qui reste à
30 euros.

Coordination pour l'Afrique de demain (CADE)



www.afrique-demain.org

Présidée par Roland Portella, la CADE a eu le mérite d'assurer une transition apaisée entre ses anciennes équipes et les nouvelles, en misant sur les sujets offerts par la préparation et les conclusions de la COP21 sur lesquelles elle s'était investie avec succès. Elle va être une des rares associations offrant encore une présentation papier de ses travaux puisqu'elle a produit trois lettres pour l'année 2016.

La lettre 174 a été consacrée aux conclusions de la COP 21 pour l'Afrique et à la réunion qui l'avait préparée à l'ENA avec deux tables rondes ayant réuni Jean-Jacques Landrot (bois tropicaux), l'Ambassadeur climat, Stéphane Gompertz, Lucien Pambou, Fabrice Le Saché, Emile Malet, en présence de Claire Ferenbach, Présidente d'Oxfam France.

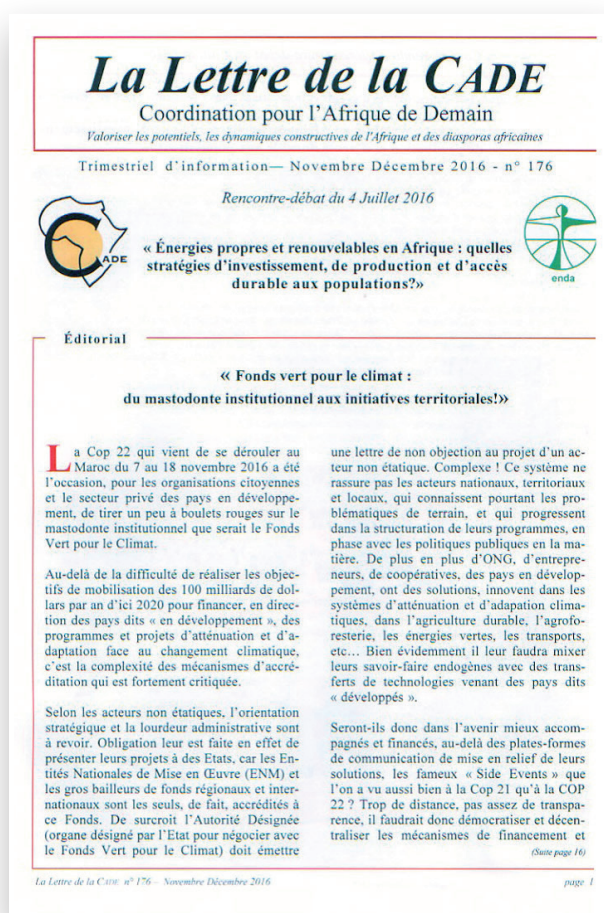
Dans un cycle portant sur « Politiques publiques, filières d'avenir et innovations dans l'économie verte en Afrique » la CADE a organisé en avril dans la salle remarquablement équipée du Conseil supérieur du Notariat (60 boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 PARIS) une première réunion mêlant des experts, publics et privés, venant de différents horizons universitaires. Ces débats ont été repris dans sa lettre 175, une page économie de même que l'éditorial pressant les chefs d'Etat africains de s'occuper davantage de la jeunesse étant rédigés par Roland Portella lui-même. Un portrait de jeune africaine ayant réussi, illustré par Khady Sy Savané et la marque « my dream » complète le compte rendu de la séance et ce numéro.

La lettre 176, avec un éditorial de Roland Portella sur le Fonds vert et les problèmes qu'il pose, toujours dans le même cycle et au Conseil supérieur du Notariat, rend compte de la réunion tenue en juillet portant sur les énergies propres et renouvelables et les stratégies d'investissement et d'accès aux populations. Cette réunion avait vu, entre autres, la participation de Lionel Zinsou, Hervé

Gouyet (électriciens sans frontières), Bruno Benssasson et Stéphane Pouffary. Ce numéro contient également un hommage de Michel Levallois et de la CADE à Michel Rocard et l'Afrique. L'ancien Premier Ministre avait été en effet l'un des plus fermes soutiens de l'association dont il partageait les idées. Un autre article est signé de Patrick Sevaistre à propos « d'Afrique initiatives ». Jean Roch a repris sa page économique et le portrait des talents d'Afrique et des diasporas est consacré à « Akon Lighting Africa »

La dernière réunion de l'année a porté le 21 novembre, toujours au conseil supérieur du notariat, sur les talents des diasporas africaines dans les innovations technologiques et sociales. Elle a vu parmi d'autres intervenants, dans le métissage d'expertise qui fait le succès de la CADE, la participation de Philippe Hugon et de Victor Agbngnenou.

Le Conseil d'administration de la CADE et son Assemblée générale se sont tenus le 16 décembre 2016 pour approuver le rapport moral du Président et les comptes



de 2015. Roland Portella ambitionne de faire de la CADE, en plus des rencontres-débats classiques, une plate-forme d'échanges et de transformer le capital-savoir qu'elle possède en opportunités de construction de projets.

Association Réalités et Relations internationales



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

Toujours présidée avec dynamisme par Jean-Michel Fauve, assisté par son efficace secrétaire général Jean-François Le Duc et une équipe bénévole aussi avenante que dévouée, ARRI a continué à organiser ses voyages et ses conférences en essayant de pallier l'inévitable vieillissement et réduction de ses effectifs. Ceux-ci restent néanmoins au nombre appréciable d'environ cinq cents adhérents.

L'intérêt et la qualité des voyages d'ARRI sont reconnus et appréciés. Le carnet d'adresse de ses membres et les transformations apportées dans ses locaux de la rue Nicolo, s'ajoutant aux différents restaurants et notamment le Cercle de la mer qu'elle utilise pour ses déjeuners et conférences, permettent à l'association de convier d'excellents intervenants. Les problèmes diplomatiques, religieux, géostratégiques, financiers et surtout l'Europe sont au cœur de ses réflexions puisqu'un accord la lie au Mouvement européen de même qu'avec le cercle France-Allemagne.

ARRI a modernisé son site internet devenu plus interactif, mais elle garde sa publication « Regards sans frontières » (RSF) qui rend compte avec beaucoup de pertinence de ses conférences et débats. Robert Toulemon organise tous les mois, dans les locaux du Parlement européen du boulevard Saint-Germain, un observatoire qui permet aux spécialistes d'échanger leurs vues et de suivre avec un intérêt partagé l'évolution des crises que connaît l'UE.

L'université de Paris Est Créteil, partenaire d'ARRI et qui lui offre un public jeune, a donné à Jean-Michel Fauve l'occasion d'exposer, devant un auditoire vivement intéressé, sa vision globale des « enjeux géopolitiques d'aujourd'hui ».

Les assises traditionnelles de fin d'année

« Chez Jenny » ont permis de faire le point des activités de 2016, mais surtout, présenté par le Directeur général de Diploweb, Pierre Verluise, le projet d'organiser le site d'ARRI et sa communication pour les faire passer davantage à l'heure du numérique dans la mondialisation.

Les voyages prévus par ARRI pour 2017 sont Panama en mars, Helsinki et Tallin en juin et l'Allemagne en octobre.

INSTITUT DU PACIFIQUE



www.institut-du-pacifique.org

L'Institut du Pacifique que préside l'Ambassadeur Jean Michel Dasque et dont le Préfet Jean-Christian Cady assure le secrétariat général tandis que Philippe Jullian occupe le poste de trésorier, a gardé en 2016 une activité soutenue de conférences. Le 27 avril, le conseil d'administration a décidé de siéger une ou deux fois par an en comité d'analyse pour synthétiser les informations recueillies chaque mois. Plusieurs réunions ont porté en début d'année sur l'Amérique latine (Pérou Equateur) puis, sur Taïwan, l'extrême orient russe, la Polynésie française.

L'association a tenu le 26 mai 2016 son Assemblée générale en même temps qu'une Assemblée générale extraordinaire qui a permis la nécessaire actualisation de ses statuts.

La grande nouveauté et réussite est venue de la modernisation de son site internet, devenu un instrument de consultation de travail et de dialogue plus lisible, plus complet et plus attrayant. Cette renaissance est due à l'action de Jean Cady, Michèle Bietrix et d'un technicien, M. Alune Phaxay.

Ce site permet de retrouver les conférences des années antérieures, celles programmées pour les mois à venir, à l'ENA ou au 16 avenue de Boylesve à la Maison des associations du XVIème. Il comporte également une analyse remarquablement bien faite et mise constamment à jour, sur la base de la presse et de la recherche internationale, des problèmes et des enjeux globaux et par pays de cette immense région.

La grande difficulté dont souffre l'Institut du Pacifique tient à la modestie de ses effectifs et donc de ses moyens. Cette situation a amené le Président à lancer un appel à cotisation fixée à 40 euros et dont les modalités de versement sont indiquées sur le site.

L'année 2016 s'est achevée à la Maison de l'Amérique latine le 5 décembre par une conférence de Pierre-Jean Vandoorne, ancien Ambassadeur au Venezuela et en Colombie sur « l'Alliance Pacifique » et le 15 décembre sur « Les programmes gouvernementaux du développement de l'Extrême-Orient russe: les possibilités de participation et les perspectives des partenaires européens ». Les réunions annoncées sont les suivantes :

- Mercredi 22 février 2017: Conférence sur « Activités de l'Institut Français de l'Exploitation de la Mer dans la zone Pacifique » par M. Yves Hénocque, conseiller principal politique maritime et gouvernance à IFREMER.

- Mardi 1er mars 2017: Conférence sur « Politique étrangère de la Nouvelle-Zélande: du Pacifique à l'Europe » par le Dr James Kember, ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France.

Dans un article publié dans LA CHARTE, organe de la Fédération André Maginot, Douglas Gressieux rappelle combien la date retenue du 31 octobre est importante pour nos compatriotes puisque c'est de 31 octobre 1954 que le drapeau français a été ramené dans tous les comptoirs de l'Inde en fin d'après midi. Le 1er novembre 1954 « début de la guerre d'Algérie avec la Toussaint Rouge » le drapeau indien est hissé sur les comptoirs. Le transfert « de facto » de 1954 sera régularisé « de jure » par le Parlement français le 27 juillet 1962.

Dans les mois à venir de 2017

Le 18 mai 2017

L'Association « Les Comptoirs de l'Inde », fêtera ses 25 ans. Elle organisera des animations le samedi 20 mai 2017.

Le 15 août 2017

* L'Inde fêtera en 2017 le 70ème anniversaire de son indépendance (1947- 2017)

Du 18 au 19 novembre 2017

A la Mairie du 20ème arrondissement.
Se tiendra le 7ème Salon « L'Inde des Livres »

Les Comptoirs de l'Inde



www.comptoirsinde.org

L'association que préside Douglas Gressieux a été associée aux manifestations entourant le centenaire de la Grande Guerre dont elle avait reçu le label.

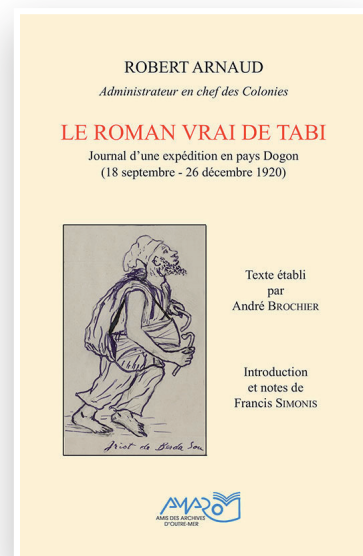
L'hommage le plus solennel pour tous les ressortissants des anciens comptoirs « Morts pour la France » dans les guerres 1914-18, 1939-45, en Corée, en Indochine, en Algérie et dans les opérations extérieures (OPEX) a eu lieu le 31 octobre 2016 avec le ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe en présence des autorités civiles et militaire. A cette cérémonie l'association a présenté « Le Drapeau Tricolore des cinq Comptoirs : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé »

AMAROM



ultramarom@gmail.com

L'association n'a pas publié de bulletin depuis son numéro 28. En revanche elle tient à jour un site internet qui reprend ses activités ayant entre autres buts d'encourager et de diffuser les recherches, comme celles rapportées dans l'ouvrage ci-dessous, ayant un lien avec l'histoire coloniale française.



AREMAE



L'association, dont l'idée avait été lancée il y a une dizaine d'années entre Jean-Pierre Lafosse et Josy Anne Leullie, alors à la DRH, répondait à un besoin, d'autant qu'une telle association existait déjà à Nantes. Le succès de celle de Paris en revient largement à Jean-Pierre Lafosse qui la préside et à Marina son épouse, ainsi qu'à un Conseil d'administration et un bureau particulièrement dynamiques. Regroupant les agents retraités de tous statuts, grades et spécialités, tous bénévoles, l'AREMAE est devenue en quelques années, en dehors sans doute des syndicats, la plus grosse association du ministère qui lui apporte un appui à la mesure de ses moyens dans la mesure où elle concourt à son rayonnement.

Se retrouver, découvrir, participer, s'informer, bref avoir une retraite active, tel est le programme souple que le président avait proposé pour 2016 sur la base d'un questionnaire envoyé en 2015. Depuis, les principales expositions de la capitale ont été visitées dont celle sur le Douanier Rousseau, sur Rembrandt, celles d'Andy Warhol et de Magritte et celle des archives du MAEDI sur l'Art de la paix. Comme musées et monuments historiques ont été visités le Musée Rodin, le Palais de justice, l'Opéra Garnier, la Philharmonique et, comme site curieux, les coulisses de la Tour Eiffel. Des excursions promenades ont été organisées au canal de l'Ourcq, à la Défense, dans le vieux Lille, sur le canal Saint Martin et sur celui de La Villette.

Un voyage-découverte a été organisé en mars 2016 à Cuba et un autre à Malte de même qu'une escapade en Autriche en juin et une autre à Lille.

Plusieurs cafés rencontres thématiques ont porté sur les maisons de retraite, la transmission du patrimoine, la protection des données et les arnaques de l'informatique. Une section randonnée (15 à 18 kilomètres) a été créée dès 2011 pour découvrir les principaux parcs et jardins dans et autour de Paris.

Le déjeuner annuel, le 17 janvier, à la Maison de l'Américain latine a réuni, comme l'année précédente une centaine de convives et l'Assemblée générale, au cours de laquelle le Conseil d'administration devra être renouvelé est prévue en mai.

Pour l'année 2017, l'AREMAE a déjà programmé une quarantaine d'activités incluant, expositions, visites, conférences, excursions, cafés-rencontres, voyages, promenades et randonnées.

L'AREMAE publie un bulletin semestriel. Son site, facilement accessible au grand public, mais préservé par un mot de passe pour les adhérents, est administré par Georges Nguyen, n_georges@hotmail.com. Il permet d'avoir un grand nombre de précisions sur la vie du MAEDI et sur les activités de l'association, y compris d'excellents reportages photographiques sur ses visites et voyages.

AAENFOM



Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale de la France d'outre-mer
enfom@wanadoo.fr

L'association des anciens élèves de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer a été dissoute à compter du 30 juin 2015, décision entérinée par une assemblée générale extraordinaire du 9 février 2016. Entre-temps un dernier déjeuner avait réuni une centaine de convives à l'Ecole militaire le 11 novembre 2015.

Une messe de Fondation a été célébrée le 11 novembre 2016 aux heures habituelles à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides avec lecture de la liste des camarades décédés. Cette messe a été suivie d'un déjeuner à la brasserie « La terrasse du 7ème » 2 Place de l'Ecole militaire 75007 Paris. Ce déjeuner, au premier étage de l'établissement qui nous avait été réservé, avait été organisé à l'initiative de Guy Lombard, Jean Nemo et Raymond Césaire. Il a réuni une cinquantaine de convives, satisfaits de se retrouver dans un cadre accueillant (et par une magnifique journée).

La même messe, devenue de Fondation, étant prévue pour le samedi 11 novembre 2017, l'expérience de 2016 pourra être renouvelée, avec un menu éventuellement amélioré. Les camarades et amis qui souhaiteront participer à ce repas voudront bien s'adresser avant le 10 octobre 2017 par lettre ou courriel aux organisateurs de 2016 dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous :

Guy Lombard : 17, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne-Billancourt.
lombardguy@wanadoo.fr

Jean Nemo : 18 rue Gaston de Caillavet
75015 Paris.
jean.nemo@orange.fr

Raymond Césaire : 29 Avenue Bosquet
75007 Paris.
rcesaire@noos.fr

Vie de l'association.



ADOSOM

L' A.D.O.S.O.M (Association des OEuvres Sociales d'Outre-Mer), association Loi de 1901, à but non lucratif, met à disposition de ses adhérents, fonctionnaires et assimilés des 3 fonctions publiques, un établissement sur Cannes, de 47 chambres dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Voir tarifs, conditions de réservation et promotions sur le site.

Ouverture du samedi 4 février au 5 mars 2017.

Du 12 mars au 31 octobre 2017.

Du 1er novembre au 15 décembre 2017
(seulement en B & B).

Du 16 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

Contacts et réservations

Association Des OEuvres Sociales d'Outre-Mer
16 avenue Windsor 06400 CANNES

réservation : 04.92.18.82.13

courriel: direction@adosom.fr

reservation@adosom.fr

site Internet : www.adosom.fr



Les adhérents cotisants de l'association, au nombre d'une centaine, recevront, avec le présent bulletin, le compte rendu de l'assemblée générale du 30 septembre 2016 indiquant la composition du nouveau conseil d'administration ainsi que les comptes pour 2015. Cet envoi comporte également les reçus fiscaux pour 2016.

L'absence de publication depuis décembre 2015 (bulletin 34/35) tient à des considérations exposées dans le compte rendu de l'assemblée générale et à la difficulté de trouver des rédacteurs disponibles sur des sujets complexes. L'explosion des réseaux sociaux rend de plus en plus difficile le recul d'analyse souhaité par nos adhérents. C'est pourquoi AROM s'appuiera désormais le plus possible sur les bulletins et lettres électroniques des Académies ou des associations qui lui sont proches et qui font autorité, en s'efforçant de garder une présentation et un contenu de qualité à sa publication.

L'élection prochaine d'un nouveau bureau et d'un nouveau président devraient être l'occasion de donner un nouveau contenu et un nouveau souffle à la publication, encore qu'un certain nombre de rubriques mériteront d'être maintenues. AROM sera en mesure de se rapprocher d'autres associations, comme ARRI, la CADE, l'Institut du Pacifique ou l'AREMAE dont les activités pourraient s'ouvrir à ses adhérents.

L'année 2017 devrait permettre de faire appel à une équipe rajeunie. Le bulletin 36/37 contiendra avec une fiche d'appel à cotisation de toujours 40 euros, une demande de suggestion aux futurs adhérents sur les sujets qu'ils souhaiteraient voir abordés ou pourraient eux-mêmes traiter.

Le tirage du bulletin dépassera largement celui des adhérents avec le souci de poursuivre un travail de prospection auprès des nouvelles autorités.

In memoriam

JEAN-PAUL MARTIN

Jean-Paul MARTIN est décédé d'un cancer à la fin de janvier 2016 à la Maison médicale Jeanne Garnier de l'Avenue Emile Zola du XVème arrondissement de Paris où il était hospitalisé depuis plusieurs semaines. Il venait d'avoir 83 ans. Il a été incinéré au Père Lachaise en présence d'Alla sa dernière épouse et des enfants des trois familles qu'il avait constituées au cours de sa vie.

L'annonce de son décès dans la presse rappelait, outre son appartenance à la promotion 53 de l'ENFOM, qu'il avait été un militant associatif. Elle était faite au nom de ses amis de France, de Russie, d'Espagne, de Washington, du Canada et on aurait pu en rajouter bien d'autres, tant était grande l'affection que lui portaient tous ceux qui l'ont fréquenté.

Appartenant à la même promotion, j'avais eu le privilège d'être parmi les premiers à le connaître en prépa à Bordeaux, à la fameuse « colo des isles » dont il était le « Z » puis, à la Cité Universitaire de Paris où notre insouciance n'eut d'égale pour lui que sa rentrée très jeune dans la magistrature et les responsabilités de père de famille.

Il passa une dizaine d'années en Afrique de l'Ouest au titre du Ministère de la Coopération avant de se retrouver de 1969 à 1976 en Côte d'Ivoire comme Conseiller économique à la Présidence de Côte d'Ivoire, le rêve de tout coopérant de l'époque. Il avait vécu de 1967 à 1969 à Paris un intermède prestigieux puisqu'après avoir dirigé à Dakar le Centre de formation et de perfectionnement, il avait été appelé en plein tumulte à Paris, à prendre la Direction de

l'enseignement de l'architecture

Il entama à partir de 1976 avec une seconde épouse une seconde carrière de délégué de la commission européenne successivement, au Niger, au Congo, au Togo et au Zimbabwe. Le décès dramatique de cette seconde compagne l'amena à militer très activement à l'Union nationale de soins palliatifs qu'il dirigea pendant plusieurs années. Ne cachant pas ses convictions de gauche il fut également le délégué à Paris d'AGIR, collectif de liaison avec les ONG.

Ayant pris sa retraite en 1989, Jean-Paul MARTIN, militant de la Ligue des droits de l'homme pour les pays de l'Est, eut l'occasion d'entamer une troisième carrière avec Alla, elle-même veuve de diplomate et directrice dans un des grands ballets moscovites, qui l'accompagna avec passion et brio dans la construction de la nouvelle Russie.

Comme les êtres d'exception, Jean-Paul MARTIN, doté d'une intelligence et de facilités hors du commun que tout le monde admirait, restait volontiers discret et modeste. Généreux par nature, il s'animait pour les débats d'idées, la justice et l'art.

Il avait hérité de notre jeunesse le goût du cinéma et AROM bénéficia pendant plusieurs années de ses chroniques sur le cinéma africain.

Raymond Césaire

ANDRÉ ORTOLLAND

NÉCROLOGIE PRONONCÉE LE 9 DÉCEMBRE 2016 DEVANT L'ASOM.

André ORTOLLAND, membre titulaire de notre 3ème section, nous a quittés le 15 septembre dernier. Il allait

avoir 90 ans. Si j'emploie le terme quittés, c'est qu'en dépit de son absence depuis plusieurs années à nos séances en

raison d'une affection neurologique qui l'empêchait de se déplacer, il avait gardé jusqu'à quelques semaines avant son décès, une activité intellectuelle parfaitement intacte et s'entretenait fréquemment au téléphone avec plusieurs d'entre nous.

Je me suis retrouvé aux côtés de notre secrétaire perpétuel et de plusieurs de nos confrères à ses obsèques qui se sont déroulées le 23 septembre à l'Eglise Sainte-Marie des Vallées à Colombes où se situe sa maison de famille. Si l'on m'a demandé de rappeler sa mémoire, c'est que, outre le fait d'avoir été comme lui ancien élève de l'ENFOM, j'avais eu le privilège d'accueillir son fils Didier comme premier collaborateur lors de mon dernier poste d'Ambassadeur à Brazzaville. Des liens d'amitié, toujours discrets chez lui, s'étaient ainsi créés entre nous. Après des postes en Amérique latine et en Asie et une sous-direction d'Asie du sud-est, Didier est aujourd'hui, tradition de juriste oblige, sous-directeur du droit de la mer à la Direction des Affaires juridiques du Quai d'Orsay et j'espère qu'il nous fera bénéficier un jour de son expertise sur ces sujets constamment d'actualité.

Mais revenons à André. Fils d'ingénieur, il avait passé sa jeunesse dans le Nord et fait ses études secondaires puis son droit à Lille. Réussissant très vite dans cette discipline, il accumula les diplômes d'études supérieures et, soucieux de liberté et peut-être d'aventure, passa le concours de l'ENFOM d'où il sortit breveté en 1948. Il poursuivit sa scolarité à l'Ecole en passant, comme c'était la règle, l'examen professionnel de la magistrature et même, par goût personnel, le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

André ORTOLLAND était à cette époque, comme beaucoup de jeunes gens de sa génération épris du désir de servir et soucieux d'exercer au plus tôt le métier pour lequel il avait été formé. Il se retrouva ainsi, dès 1951, juge au tribunal de grande instance de Tananarive entamant à Madagascar une carrière qui devait durer 16 ans. Les séjours étaient de trois ans et, dès son premier congé, il passa une thèse de doctorat sur « La justice à Madagascar ».

Il occupa par la suite de Tananarive à Tuléar en passant par Analalava, sur la côte Ouest, toutes les fonctions de magistrat du siège, du parquet, et de juge à compétence étendue, autant de responsabilités qui faisaient, par leur diversité, l'attrait de la carrière Outre-mer. Très remarqué pour son action de conception et de formation, le Ministre en place au moment de l'indépendance lui demanda de rester pour prendre rien moins que la Direction des services de législation de « la grande Ile », poste qu'il occupa pendant plusieurs années.

Rentré en France en 1968 comme Vice-Président du Tribunal de Laon, il a été par la suite chef du service de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la Justice, avant de terminer, ambition suprême de tout magistrat, Avocat général à la Cour de cassation de 1986 à 1990, qui lui a conféré l'Honorariat.

C'est Gilbert MANGIN, lui-même éminent magistrat et votre prédécesseur, Monsieur le Secrétaire perpétuel, qui avaient installé, le 2 mars 2001 André ORTOLLAND à son siège où il succédait à Jean HERLY, lui aussi ancien de l'ENFOM, grand Ambassadeur et Directeur d'Afrique. Celui ou celle qui lui succédera trouvera, dans le discours qu'il avait prononcé, des éléments extrêmement complets, quasiment un document d'histoire, sur la diversité et la richesse de la carrière d'André ORTOLLAND à Madagascar.

Comme beaucoup d'administrateurs et magistrats de cette époque, André ORTOLLAND avait le goût d'écrire et il a tiré de sa vie professionnelle de nombreux ouvrages pratiques comme « la responsabilité contractuelle en droit malgache » publiée dès 1966 chez Penaud. Il prêta ensuite la main sur place à de nombreux guides pratiques, pour les greffiers et sur l'organisation de la justice. En France, la Documentation française publia « Justice, ses moyens financiers ». Mais son ouvrage phare porte sur « Les Institutions judiciaires à Madagascar de 1896 à 1960 », somme en 2 volumes publiée en 1993 à l'Harmattan qui reste l'ouvrage de référence de tout juriste malgache... et ce ne sont pas nos confrères Raymond et Yvette RANJEV qui me démentiront sur ce point.

Jusqu'à son dernier souffle et avec une écriture presque jusqu'à la fin parfaitement lisible, André ORTOLLAND a livré à l'Académie et à l'association AROM dont il était un membre actif, des recensions très complètes accompagnées de jugements ou de commentaires historiques sur tous les sujets de droit colonial. Pierre GÉNY et moi-même l'avions souvent au téléphone où il commentait parfois avec véhémence l'actualité.

André ORTOLLAND, vous le voyez, était un très bel homme, inspirant naturellement de l'autorité. Il était également doté d'un grand sens de l'humain, d'humour et d'une affable décontraction, qui en faisaient un interlocuteur recherché de ses anciens collègues français et malgaches.

Il était Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

Raymond Césaire